

# ALLEMAND

## Programme, conseils, bibliographie

### NATURE DES ÉPREUVES

#### 1<sup>re</sup> épreuve

Faire la synthèse en allemand d'un texte allemand extrait de la presse allemande d'environ 600 mots et d'un texte français extrait de la presse française d'environ 600 mots.

La synthèse comportera environ 150 mots ( $\pm 10\%$ ).

Le texte allemand et le texte français abordent un sujet commun ou voisin vu sous deux optiques différentes.

#### 2<sup>e</sup> épreuve

Épreuve rédactionnelle : traiter en allemand un sujet en rapport avec les deux textes dont le candidat aura fait la synthèse.

On demande 200 mots minimum.

### CONSEILS AUX CANDIDATS

Les sujets sont des sujets d'actualité. Ils peuvent être de tous ordres : économique, culturel, sociétal, politique...

Ils sont le plus souvent de caractère général et concernent le monde, l'Europe, en relation évidemment avec l'Allemagne, peuvent traiter de questions spécifiquement allemandes (un homme politique allemand, une entreprise allemande, un aspect de la société allemande, un événement allemand...), mais aussi s'attacher aux relations franco-allemandes (coopération entre les deux pays dans le cadre européen, position des deux pays dans le contexte mondial, histoire des relations, divergences, convergences, forces, faiblesses...).

Les concepteurs s'efforcent de faire en sorte que les sujets ne soient ni spécialisés, ni techniques, ni sulfureux, ni ennuyeux et que le vocabulaire soit accessible à la moyenne des candidats.

Nous conseillons aux candidats de lire la presse des deux pays, dans les deux langues (*Le Monde, Le Point, Le Nouvel Observateur, L'Express, Les échos...*, *Die Zeit, Die Frankfurter Allgemeine Zeitung, FOCUS, Die Süddeutsche Zeitung, Der Spiegel...*).

Nous conseillons également aux candidats de s'entraîner pour respecter la longueur des textes qu'ils ont à produire. Trop courts ou trop longs, ils seront pénalisés.

Il est fortement déconseillé de faire de la paraphrase au lieu d'une synthèse. Une lecture (et relecture) approfondie des textes, ainsi qu'une prise de distance par rapport à leur contenu sont donc la condition *sine qua non* pour réaliser de bonnes synthèses.

**Attention :** la synthèse à partir du texte français n'est en aucun cas une traduction !



ALLEMAND



ALLEMAND

De même, le jury est sensible à des prises de position personnelles du candidat par rapport au sujet rédactionnel qui ne sauraient être un plagiat des textes proposés précédemment.

On évitera les banalités affligeantes, les lieux communs et les propos creux... même en allemand ils ne trompent personne !

Enfin il est inutile de préciser qu'une langue soignée respectant la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation, les majuscules ainsi qu'une écriture lisible, une copie bien présentée, raviront les correcteurs.

Les candidats sont notés pour chaque épreuve tant sur le contenu que sur la forme : des idées, des propos construits, une langue correcte et riche sont les atouts des bonnes copies.

# ALLEMAND

*Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.*

**Durée : 2 heures.**

## CONSIGNES

*Aucun dictionnaire, lexique ou autre document n'est autorisé.*

## SUJET

### GENERATION FACEBOOK

#### Travail à faire

1. Lesen Sie aufmerksam den Text „Nun entdecken auch Senioren Facebook und Co“.  
Fassen Sie diesen Text zu einer Synthese in deutscher Sprache zusammen.  
Diese Synthese soll ca. 150 Wörter ( $\pm 10\%$ ) umfassen.  
Keine Paraphrase!  

*10 Punkte*
2. Lesen Sie aufmerksam den Text „Twitter: Moteur de carrière“.  
Fassen Sie diesen Text zu einer Synthese in deutscher Sprache zusammen.  
Diese Synthese soll ca. 150 Wörter ( $\pm 10\%$ ) umfassen.  
Keine Übersetzung, keine Paraphrase!  

*10 Punkte*
3. Schreiben Sie einen Aufsatz in deutscher Sprache über das Thema:  
„Jugendliche, Senioren, Firmen – alle sind auf Facebook und Co. Welchen Nutzen können sie daraus ziehen?“  
Begründen Sie Ihre persönliche Meinung mit Argumenten und Beispielen!  
Mindestens 200 Wörter

*20 Punkte*

ALLEMAND

61

SUJET

PASSE RELLE  
1

## ANNEXES

Text 1

### Nun entdecken auch Senioren Facebook und Co

Das Ende der Einsamkeit: Senioren nutzen Facebook und andere soziale Netzwerke im Internet. In Deutschland sind 120.000 von 4,3 Millionen Facebook-Mitgliedern über 50 Jahre alt. Am liebsten aber bleiben die „Silversurfer“ im World Wide Web unter sich. Kinder haben ihre Eltern auch nicht gerne im eigenen Netzwerk.

Lea S. ist 20 Jahre alt und hat ein Profil bei Facebook. So wie 300 Millionen andere Menschen auch. 280 Kontakte stehen in ihrer Freundesliste. Einer davon: Gabi, ihre Mutter, 59 Jahre alt.

Facebook ist die größte soziale Plattform der Welt. Und der Riese des Mitmach-Webs wächst unaufhörlich. Einer der Gründe: Als Studenten Netzwerk gegründet, sind auch immer mehr ältere Nutzer bei Facebook unterwegs. Einer Studie des US-Forschungsinstituts Forrester Research zufolge ist es die Gruppe der Generation 50 plus, die in den sozialen Netzwerken am schnellsten wächst.

Sie laden Fotos hoch, schreiben Nachrichten an ihre Kinder oder gar Enkel und halten Kontakt zu den Bekannten aus dem vergangenen Urlaub. In Deutschland sind immerhin 120.000 der 4,3 Millionen Facebook-Mitglieder älter als 50 Jahre.

Das Prinzip hinter Facebook ist simpel: Wer sich mit seiner E-Mail-Adresse registriert, bekommt kostenlos ein eigenes Profil in dem blauen Portal. Facebook ist neugierig, das Netzwerk fragt nach Fotos, nach Informationen über Ausbildung, Beziehungsstatus oder Lieblingszitat. Aber jeder Nutzer kann selbst entscheiden, wie viel er von sich preisgibt.

Wer selbst ein Profil hat, kann gezielt die Profile von Freunden, Kollegen und Verwandten suchen. Oder einfach darauf warten, gefunden zu werden. „Facebook ermöglicht es dir, mit den Menschen in deinem Leben in Verbindung zu treten und Inhalte mit diesen zu teilen.“ Mit diesem legendären ersten Satz begrüßt Facebook neue Nutzer und erklärt sich ihnen.

Für Lea ist Facebook die Möglichkeit, immer und überall kleine Lebenszeichen ins Netz zu senden. Unter Jugendlichen ist es chic, mehr oder weniger geistreiche Gedanken auf der eigenen Pinnwand zu veröffentlichen. Und alle Freunde können zuschauen. Leas Mutter Gabi bleibt bei so viel Exhibitionismus misstrauisch. „Die meisten Dinge dort interessieren mich eigentlich auch gar nicht“, sagt sie.

Birgit Deutschmann ist in diesen Dingen ähnlich skeptisch. „Ich wundere mich schon, wenn ich sehe, was die Kinder so alles machen“, sagt sie. Die 54-Jährige ist seit ein paar Monaten bei Facebook registriert. Sie hat auch schon ein paar Fotos hochgeladen. „Aber eigentlich möchte ich nur alte Bekanntschaften pflegen“.

Auch andere Silversurfer nutzen die sozialen Netzwerke vorwiegend, um Kontakte in aller Welt aufrechtzuerhalten. „Facebook und Co. spiegeln emotionale Nähe vor und verringern die reale Distanz“, sagt Hendrik Speck, Professor an der Fachhochschule

ALLEMAND

62

SUJET

PASSE RELLE  
1

Kaiserslautern. Für den Experten in Medienkommunikation ist dies die Hauptursache dafür, warum Rentner das Internet für sich entdecken.

Das Netz ist nicht das Hausmedium der Generation 50 plus. Sie sind mit Radio und Fernsehen groß geworden. Speck spricht von „kultureller Fremdheit“. Senioren seien eher defensiv eingestellt und würden daher passiv auftreten. Während sich Jugendliche oft mehrere Stunden pro Tag im Internet tummeln, nutzen es Ältere sehr gezielt und kontrolliert. Sie holen sich Informationen, kaufen ein bisschen ein – und kommunizieren vor allem gern.

Zu Martin Krebs kommen die meisten seiner älteren Kunden auch, weil sie das Gefühl haben, sonst etwas zu verpassen. Krebs betreibt seit sieben Jahren eine Computerschule in Berlin. In kleinen Gruppen von sechs Teilnehmern bringt er den Rentnern das Internet nahe.

Manche Teilnehmer sind über 80 Jahre alt. „Die Leute wollen den Anschluss an ihre Kinder nicht verlieren“, sagt der Internet-Pädagoge. Viele seien aber verunsichert, weil das Fernsehen gern auch digitale Bedrohungsszenarien zeige. Sie geizen deshalb besonders mit persönlichen Informationen.

Vielen Rentnern ist vor allem der Internetgigant Facebook mit seinen Milliarden an gesammelten Nutzerdaten unheimlich. Sie haben das Gefühl, ständig beobachtet zu werden. Geschlossene Nutzerbereiche erscheinen ihnen vertrauter. Auf Portalen wie Bestage 24 und Platinnetz ist man unter sich.

Der Marktführer in diesem Bereich ist die Seite Feierabend.de mit 150.000 Mitgliedern und einem Durchschnittsalter von 60 Jahren. Allerdings hat Feierabend.de eine andere Herangehensweise als Facebook. Die Nutzer werden nicht Online-Freunde, weil sie sich ohnehin schon aus der Realität kennen. Im Gegenteil, sie treffen sich offline, nachdem sie sich im Internet kennengelernt haben. Dafür gibt es bei Feierabend.de Regionalgruppen, mehr als 110 bundesweit.

Bestes Beispiel für das Treffen der Generationen auf Facebook ist der Gründer Mark Zuckerberg selbst. Er spielt mit seiner Großmutter online Scrabble. Besondere Angebote oder spezielle Werbung für diese ältere Generation gibt es allerdings nicht und sie ist auch nicht geplant. Experte Speck ist sich aber sicher, dass das nicht so bleiben wird: „Das Eintreten der Älteren wird die Plattform verändern.“

Zumal: Wenn Kinder von ihren Eltern eine Freundschaftseinladung geschickt bekommen, verändert das oft das Nutzerverhalten des Nachwuchses. Sobald nämlich Mutti in der Freundschaftsliste steht, kann sie auch alles mitlesen, was die Kinder bewegt.

Dagegen formt sich bereits Widerstand. „Eltern entfacebooken“ und „Eltern bleibt dem Facebook fern“ fordern genervte Jugendliche und haben entsprechende Gruppen gegründet. Natürlich auf Facebook.

Karen Haak, [www.welt.de](http://www.welt.de), 10/10/09 (gekürzte Fassung)

ALLEMAND

63

PASSE RELLE 1

SUJET

Text 2

## Twitter : Moteur de carrière<sup>1</sup>

Sous ses airs anecdotiques, le site social permet en 140 signes maximum des échanges stratégiques. Trouver un job, se tenir informé avant tout le monde et informer les autres... Indispensable !

Vous avez déjà entendu parler de Twitter.com, non ? Vous savez, ce site où vous informez en temps réel vos amis de ce que vous êtes en train de faire là, maintenant. « Je mange une glace vanille-fraise à la plage ! »... « Pff... première journée au bureau ! »... « Zut, j'ai raté mon train ! Allez, direction le McDo ! » Oui, vous en avez sans doute entendu parler, et vous vous êtes sans doute demandé comment un site au concept apparemment aussi stupide pouvait faire aussi souvent la une des médias et séduire autant d'utilisateurs.

C'est qu'en fait l'intérêt de Twitter est ailleurs. Non, son intérêt ne réside pas dans le fait d'utiliser 140 caractères qui vous sont maigrement impartis pour informer vos proches que vous êtes en train de siroter une San Pellegrino à la terrasse d'un café (« Et qu'est-ce que c'est agréable... Mmm ! »). L'intérêt de ce site, c'est qu'il vous permet de partager des informations qui vous ont intéressé, et d'être alerté en temps réel d'opportunités à saisir.

Dans le cadre de votre carrière, Twitter peut donc vous être utile. A condition de savoir l'utiliser. Pour cela, inscrivez-vous d'abord au service (c'est rapide) en allant sur <http://twitter.com>. Ensuite, admettons que vous cherchez un emploi. De grandes entreprises ont ouvert un compte Twitter, ce qui vous permet de recevoir leurs offres en direct, comme celles de la Société Générale. Allez directement sur <http://twitter.com/careersocgen>, et abonnez-vous à leurs tweets (mini-messages). Vous recevrez leurs offres d'emploi sur votre propre page Twitter (consultable sur votre PC ou votre mobile).

### Un lien vers une page Internet forme la vraie « plus-value » du tweet

Le deuxième intérêt de Twitter, c'est sa fonction de « veille ». « Imaginez, par exemple, que vous soyez expert-comptable, et que vous vous intéressiez à l'évolution des normes IFRS, explique Ludovic Bajard, directeur associé à Human to Human, une agence qui aide les entreprises à communiquer grâce aux réseaux sociaux. Vous allez taper "IFRS" dans le moteur de recherche de Twitter, et pouvoir ainsi consulter ce que disent d'autres utilisateurs au sujet de cette norme. S'ils ont ajouté un lien à leur tweet, vous pourrez ainsi consulter le site qu'ils recommandent. » C'est qu'ajouter un lien vers une page Internet forme, en fait, la vraie « plus-value » de votre tweet. Vos 140 signes débouchent ainsi sur une information plus riche.

Et c'est cette fonction de signalement qui constitue le troisième point fort de Twitter dans le cadre professionnel. Vous vous trouvez dans un salon professionnel à Francfort et une entreprise vous semble intéressante ? Signalez cette information à votre réseau via Twitter en indiquant l'adresse du site Web de la société. « Signaler une page Web ou un site intéressant, alerter sur une info qui vient de tomber, c'est devenir une sorte de vigie

1. La carrière : *die Karriere, die Laufbahn.*

ALLEMAND

64

PASSE RELLE 1

SUJET

dont les tweets seront appréciés par vos pairs », ajoute Ludovic Bajard. Vous venez d'apprendre que votre entreprise recrute ? Faites des heureux et lancez un tweet !

Laurent Calixte, *Challenges* n° 180, 17/09/09.

CORRIGÉ

### Nun entdecken auch Senioren Facebook und Co

Als Studentennetzwerk gegründet, ist Facebook die größte soziale Plattform der Welt geworden. Die am schnellsten wachsende Gruppe ist die Generation 50 plus, in Deutschland sind das allein schon 120.000 von 4,3 Millionen Menschen.

Die „Silversurfer“ nutzen die Plattform, um Fotos hochzuladen und um Kontakte mit Bekannten, Kindern und Enkelkindern zu pflegen. Laut Hendrik Speck, Professor an der Fachhochschule in Kaiserslautern und Experte für Medienkommunikation, würde Facebook und Co. Gefühle der Nähe vortäuschen und somit tatsächliche Entfernungen reduzieren.

Rentner weisen ein anderes Nutzerverhalten auf. Sie sind überwiegend kritischer eingestellt und liefern nicht bedenkenlos persönliche Informationen, sie nutzen das Internet gezielt und kontrolliert. So können sich auf der Webseite „Feierabend.de“ Rentner online kennenlernen und offline in bundesweit 110 Regionalgruppen treffen.

Sicherlich wird die Nutzung durch Ältere die Plattform verändern, denn wenn Eltern auf der Freundschaftsliste der Kinder stehen, wird das die Kinder beeinflussen, so dass bereits dazu aufgerufen wird, die Eltern zu „entfacebooken“.

(151 worte)

### Twitter : Moteur de carrière

Die Plattform Twitter hat sich mit einem einfachen Konzept zu einem großen sozialen Netzwerk entwickelt, das von vielen Menschen genutzt wird und oft die Nummer Eins in den Medien spielt. Mit maximal 140 Zeichen ermöglicht diese Webseite in Echtzeit Informationen strategisch auszutauschen.

Twitter kann in drei Punkten für die Karriere hilfreich sein:

Einmal eingeschrieben, kann man die Stellenangebote der großen Firmen, die auf Twitter ein Konto haben, auf seinem Computer oder Handy erhalten, sobald man ihre Mininachrichten, die tweets abonniert hat.

Die tweets entwickeln einen „Mehrwert“, denn wenn ein Stichwort eingegeben wird, erhält man die Meinung der anderen Nutzer und die von ihnen empfohlenen Links für interessante Webseiten.

Für den professionellen Bereich ist gerade die Signalfunktion der tweets von großer Bedeutung, eine interessante Information, z.B. ein Stellenangebot, sendet man als tweet an seine Netzteilnehmer.

Twitter funktioniert wie ein Schneeballsystem, ständig in Signalbereitschaft, können Informationen in kürzester Zeit um den Erdball ziehen.

(153 worte)

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

ALLEMAND

65

MÉTHODOLOGIE

PASSE RELLE 1

BIOLOGIE

66

## BIOLOGIE

### Programme, conseils, bibliographie

#### PUBLIC CONCERNÉ

Niveau Licence 2 de Biologie ; DUT Génie biologique (options : Analyses biologiques et biochimiques, Diététique, Industries alimentaires, Agronomie) ; BTS Analyses biologiques et Biochimie.

#### PROGRAMME

- Organisation et fonctionnement de la cellule eucaryote. Les principaux constituants organiques. Les tissus animaux.
- Étude des grandes fonctions et de leurs régulations en physiologie animale : digestion, respiration, excrétion, circulation et reproduction. Les systèmes intégrateurs de l'organisme (nerveux et endocrinien).
- Génétique formelle (monohybridisme, dihybridisme, liaison génétique) et moléculaire (ADN et ses différents niveaux de compaction : nucléosomes, chromatine, chromosomes, structure des gènes, éléments génétiques mobiles, mutations...).
- Les techniques en biologie (microscopies photonique et électronique, immunométhodes, cultures cellulaires, méthodes séparatives, techniques opératoires...).

#### CONSEILS DE PRÉPARATION

La préparation à l'épreuve demande, impérativement, dans un premier temps, l'acquisition des principales connaissances, par conséquent des notions essentielles relatives aux différents chapitres du programme.

L'étudiant doit établir des fiches permettant de résumer les faits essentiels et d'organiser sa pensée en construisant un plan.

Pour chaque partie du programme, dans un second temps, une lecture approfondie doit lui permettre de compléter ses connaissances pour pouvoir argumenter et développer sa pensée de manière cohérente, réfléchie et originale.

L'étudiant doit se préparer à répondre, après analyse et réflexion de la ou des solutions proposées et exactes, aux différentes questions du QCM.

Pour le sujet de synthèse, il doit s'exercer à développer son travail de manière logique pour présenter un devoir bien construit et non une accumulation de connaissances et encore moins d'idées vagues sur la question.

#### BIBLIOGRAPHIE

- E. N. Marieb, *Biologie humaine : anatomie et physiologie*, 1<sup>re</sup> édition, éd. De Boeck Université, 2000, 560 p.
- A. J. F. Griffiths, W. Gelbart, J. H. Miller et R. C. Lewontin, *Analyse génétique moderne*, 1<sup>re</sup> édition, éd. De Boeck Université, 2001, 696 p.
- J.-L. Serre et J. Feingold, *Génétique humaine : de la transmission des caractères à l'analyse de l'ADN*, doc. Inserm, éd. Nathan, 1993, 144 p.
- J. Étienne, *Biochimie génétique, biologie moléculaire*, 3<sup>e</sup> édition, coll. « Abrégés Masson », éd. Masson, 1996, 493 p.

# BIOLOGIE

Ce cas a été rédigé par l'ESC Montpellier.

Durée : 2 heures.

## CONSIGNES

### 1. Questions à choix multiple ou à compléter (13 points sur 20)

Répondre à chaque question de façon précise en indiquant au besoin la (les) réponse(s) exacte(s).

Chaque réponse correcte est notée (1 point)  
Chaque absence de réponse(s) ou réponse incorrecte est notée (0 point)

### 2. Question de synthèse (7 points sur 20)

Il sera tenu compte du plan, du contenu informatif et de la rédaction.

## SUJET

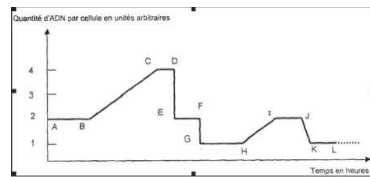
### I – QUESTIONS À CHOIX MULTIPLE OU À COMPLÉTER

1. Le document 1 représente l'évolution de la quantité d'ADN au cours du temps de cellules du champignon ascomycète haploïde *Sordaria macrospora* engagées dans leur cycle de développement.

Document 1

Parmi les propositions relatives aux données du graphique, lesquelles sont vraies si on considère qu'en A on a une seule cellule et que la fécondation et la caryogamie (fusion des noyaux) viennent de se produire ?

- a) La division chromosomique qui se déroule de J à K est une mitose.  
b) Le document correspond à une période du cycle de développement pendant laquelle l'organisme étudié passe d'une phase haploïde à une phase diploïde.  
c) Le graphique correspond à une période du cycle de développement pendant laquelle l'organisme étudié passe d'une phase diploïde à une phase haploïde.  
d) De D à E se déroule une partie de la division équationnelle de méiose.  
e) De F à G se déroule une partie de la division réductionnelle de méiose.



BIOLOGIE

67

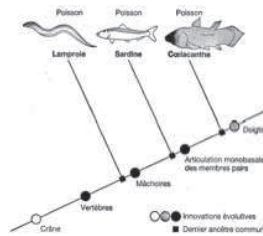
SUJET

2. Concernant les gènes et les allèles...
- a) Un gène donné peut exister sous deux formes différentes dans une cellule haploïde.
  - b) Dans une espèce donnée, un gène peut exister sous différentes versions appelées « allèles ».
  - c) Normalement, les deux allèles d'un gène passent dans des gamètes différents, lors de la gamétogenèse.
  - d) Les deux allèles d'un même gène sont séparés lors de la méiose.
  - e) Les deux allèles d'un gène donné sont différents dans les cellules diploïdes d'un organisme homozygote pour ce gène.
3. Concernant les méthodes d'étude en Biologie Cellulaire...
- a) Le faisceau du microscope électronique à balayage est fixe.
  - b) En microscopie électronique en transmission, les coupes sont contrastées avec des sels d'éléments de numéro atomique faible.
  - c) Les anticorps sont l'un des outils de l'immunocytochimie.
  - d) Un pixel est un point d'une image numérique.
  - e) La centrifugation différentielle permet la séparation des organites cellulaires.
4. Une cellule sexuelle appartenant à une espèce animale, observée en métaphase de première division de méiose montre 8 chromosomes doubles. Quelle est la formule chromosomique de cette espèce ?
- a)  $2n = 16$  chromosomes
  - b)  $2n = 8$  chromosomes
  - c)  $2n = 4$  chromosomes
  - d)  $2n = 32$  chromosomes
  - e)  $2n = 64$  chromosomes
5. Dans le cas du dihybridisme avec gènes indépendants, lors du croisement d'un individu hybride de F1 avec un individu homozygote doublement récessif, la répartition des phénotypes obtenus est de...
- a) 100 % d'individus identiques.
  - b)  $\frac{1}{2}$  et  $\frac{1}{2}$ .
  - c)  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{4}$ .
  - d)  $\frac{9}{16}$ ,  $\frac{3}{16}$ ,  $\frac{3}{16}$  et  $\frac{1}{16}$ .
  - e)  $\frac{3}{4}$  et  $\frac{1}{4}$ .
6. Parmi les organites ci dessous, quel est celui qui est entouré d'une double membrane ?
- a) Le réticulum endoplasmique
  - b) Le lysosome
  - c) La mitochondrie
  - d) Le ribosome
  - e) Le nucléole

BIOLOGIE

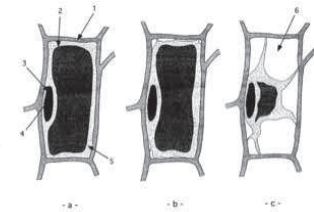
68

7. Parmi ces cellules, quelles sont celles qui sont douées de la propriété de phagocytose ?
- Les plasmocytes
  - Les macrophages
  - Les hématies
  - Les neutrophiles
  - Les spermatozoïdes
8. Voici des caractéristiques pouvant être attribuées à des cellules. Quelles sont celles qui sont retrouvées dans des cellules procaryotes bactériennes ?
- Noyau délimité par une enveloppe nucléaire
  - Absence de paroi limitant la cellule
  - Absence de ribosome
  - Chromosome unique constitué d'une molécule d'ADN bicaténaire et circulaire
  - Présence éventuelle de plasmides
9. Les relations de parenté des poissons
- L'ancien système de classification des animaux utilisait essentiellement des critères morphologique et anatomique. Ainsi, on regroupait dans le groupe des poissons, des vertébrés à peau recouverte d'écailles, et qui nagent. Par exemple : les sardines, les lamproies, et les coelacanthes. La datation des fossiles correspondant à ces animaux permet de situer leur apparition dans les temps géologiques et l'étude de leurs caractères communs permet d'établir des liens de parenté. Dans le cadre de la classification phylogénétique reposant sur des critères de parenté évolutive, comme on peut le voir sur le cladogramme suivant le groupe des poissons n'existe pas.



- Le groupe des poissons n'existe pas (1 réponse)...
- Parce que les poissons ne veulent plus être classés.
  - Parce que le groupe des poissons est monophylétique.
  - Parce que le groupe des poissons n'est pas un groupe monophylétique mais polyphylétique.
  - Parce que certains poissons n'ont pas de mâchoires.
  - Parce que le Coelacanth est un « fossile vivant ».

10. Le VIH...
- Est une cellule procaryote de très petite taille.
  - Se transmet uniquement lors de rapports homosexuels.
  - Est un rétrovirus.
  - Possède une information génétique constituée par deux molécules d'ADN.
  - Peut être attrapé sur la cuvette de toilettes mal nettoyées.
11. L'antéhypophyse...
- Est responsable de la production de FSH.
  - Est responsable de la production de LH.
  - Est une glande endocrine.
  - Est une glande exocrine.
  - Est impliquée dans la reproduction humaine.
12. Chez la Souris, espèce diploïde où  $2n = 40$  chromosomes, le système de chromosomes sexuels est le même que dans l'espèce humaine.
- Parmi les propositions suivantes, quelles sont celles qui peuvent ainsi être retenues ?
- Une Souris reçoit un chromosome sexuel X ou Y de sa mère.
  - Une cellule somatique de Souris mâle ne possède qu'un chromosome sexuel.
  - Un gamète possède 19 chromosomes autosomes.
  - Une Souris reçoit 20 chromosomes de son père.
  - Un spermatozoïde possède normalement 20 chromosomes.
13. L'épiderme d'oignon violet possède des cellules dont les vacuoles sont naturellement colorées en rose violacé. Trois montages sont effectués, l'un dans de l'eau pure, les deux autres dans des solutions aqueuses de saccharose de concentrations différentes.
- Les observations effectuées en microscopie photonique sont schématisées ci-contre cellules a, b et c. Choisir toute proposition exacte.
- La flèche 1 désigne la paroi pecto-cellulosique
  - La cellule a est turgescente
  - La cellule c est turgescente
  - La flèche 3 désigne un chloroplaste
  - La turgescence est un état physiologique exceptionnel pour les cellules végétales



## II – QUESTION DE SYNTHÈSE

Il sera tenu compte du plan, du contenu informatif et de la rédaction.

« Pour dépister une infection virale au Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), on recherche dans le sang la présence d'anticorps dirigés contre le virus. Expliquez ce qu'est le VIH et décrivez le cycle viral. Montrer comment la séropositivité est une conséquence d'une infection virale et comment les anticorps permettent de lutter contre le virus. Les réponses seront illustrées de schémas clairs. »

CORRIGÉ

### I – QUESTIONS À CHOIX MULTIPLE OU À COMPLÉTER

- Le document 1 représente l'évolution de la quantité d'ADN au cours du temps de cellules du champignon ascomycète haploïde *Sordaria macrospora* engagées dans leur cycle de développement.  
Parmi les propositions relatives aux données du graphique, lesquelles sont vraies si on considère qu'en A on a une seule cellule et que la fécondation et la caryogamie (fusion des noyaux) viennent de se produire ?  
**a) la division chromosomique qui se déroule de J à K est une mitose.**  
b) le document correspond à une période du cycle de développement pendant laquelle l'organisme étudié passe d'une phase haploïde à une phase diploïde.  
**c) le graphique correspond à une période du cycle de développement pendant laquelle l'organisme étudié passe d'une phase diploïde à une phase haploïde.**  
d) de D à E se déroule une partie de la division équationnelle de méiose.  
e) de F à G se déroule une partie de la division réductionnelle de méiose.
- Concernant les gènes et les allèles...  
a) Un gène donné peut exister sous deux formes différentes dans une cellule haploïde.  
**b) Dans une espèce donnée, un gène peut exister sous différentes versions appelées « allèles ».**  
**c) Normalement, les deux allèles d'un gène passent dans des gamètes différents, lors de la gamétogenèse.**  
**d) Les deux allèles d'un même gène sont séparés lors de la méiose.**  
e) Les deux allèles d'un gène donné sont différents dans les cellules diploïdes d'un organisme homozygote pour ce gène.
- Concernant les méthodes d'étude en Biologie Cellulaire...  
a) Le faisceau du microscope électronique à balayage est fixe.  
b) En microscopie électronique en transmission, les coupes sont contrastées avec des sels d'éléments de numéro atomique faible.

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

BIOLOGIE  
71

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

BIOLOGIE  
72

- Les anticorps sont l'un des outils de l'immunocytochimie.  
**d) Un pixel est un point d'une image numérique.**  
**e) La centrifugation différentielle permet la séparation des organites cellulaires.**
- Une cellule sexuelle appartenant à une espèce animale, observée en métaphase de première division de méiose montre 8 chromosomes doubles. Quelle est la formule chromosomique de cette espèce ?  
a)  $2n = 16$  chromosomes  
**b)  $2n = 8$  chromosomes**  
c)  $2n = 4$  chromosomes  
d)  $2n = 32$  chromosomes  
e)  $2n = 64$  chromosomes
- Dans le cas du dihybridisme avec gènes indépendants, lors du croisement d'un individu hybride de F1 avec un individu homozygote doublement récessif, la répartition des phénotypes obtenus est de...  
a) 100 % d'individus identiques  
b)  $\frac{1}{2}$  et  $\frac{1}{2}$   
**c)  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{4}$**   
d)  $\frac{9}{16}$ ,  $\frac{3}{16}$ ,  $\frac{3}{16}$  et  $\frac{1}{16}$   
e)  $\frac{3}{4}$  et  $\frac{1}{4}$
- Parmi les organites ci dessous, quel est celui qui est entouré d'une double membrane ?  
a) Le réticulum endoplasmique  
b) Le lysosome  
**c) La mitochondrie**  
d) Le ribosome  
e) Le nucléole
- Parmi ces cellules, quelles sont celles qui sont douées de la propriété de phagocytose ?  
a) Les plasmocytes  
**b) Les macrophages**  
c) Les hématies  
**d) Les neutrophiles**  
e) Les spermatozoïdes
- Voici des caractéristiques pouvant être attribuées à des cellules. Quelles sont celles qui sont retrouvées dans des cellules procaryotes bactériennes ?  
a) Noyau délimité par une enveloppe nucléaire  
b) Absence de paroi limitant la cellule  
c) Absence de ribosome  
**d) Chromosome unique constitué d'une molécule d'ADN bicaténaire et circulaire**  
**e) Présence éventuelle de plasmides**

9. Les relations de parenté des poissons

L'ancien système de classification des animaux utilisait essentiellement des critères morphologique et anatomique. Ainsi, on regroupait dans le groupe des poissons, des vertébrés à peau recouverte d'écaillés, et qui nagent. Par exemple : les sardines, les lamproies, et les coelacanthes. La datation des fossiles correspondant à ces animaux permet de situer leur apparition dans les temps géologiques et l'étude de leurs caractères communs permet d'établir des liens de parenté. Dans le cadre de la classification phylogénétique reposant sur des critères de parenté évolutive, comme on peut le voir sur le cladogramme suivant le groupe des poissons n'existe pas.

Le groupe des poissons n'existe pas (1 réponse)...

- Parce que les poissons ne veulent plus être classés.
- Parce que le groupe des poissons est monophylétique.
- Parce que le groupe des poissons n'est pas un groupe monophylétique mais polyphylétique.**
- Parce que certains poissons n'ont pas de mâchoires.
- Parce que le Coelacanth est un « fossile vivant ».

10. Le VIH...

- Est une cellule procaryote de très petite taille.
- Se transmet uniquement lors de rapports homosexuels.
- Est un rétrovirus.**
- Possède une information génétique constituée par deux molécules d'ADN.
- Peut être attrapé sur la cuvette de toilettes mal nettoyées.

11. L'antéhypophyse...

- Est responsable de la production de FSH.**
- Est responsable de la production de LH.**
- Est une glande endocrine.**
- Est une glande exocrine.
- Est impliquée dans la reproduction humaine.**

12. Chez la Souris, espèce diploïde où  $2n = 40$  chromosomes, le système de chromosomes sexuels est le même que dans l'espèce humaine. Parmi les propositions suivantes, quelles sont celles qui peuvent ainsi être retenues ?

- Une Souris reçoit un chromosome sexuel X ou Y de sa mère.
- Une cellule somatique de Souris mâle ne possède qu'un chromosome sexuel
- Un gamète possède 19 chromosomes autosomes**
- Une Souris reçoit 20 chromosomes de son père**
- Un spermatozoïde possède normalement 20 chromosomes**

13. L'épiderme d'oignon violet possède des cellules dont les vacuoles sont naturellement colorées en rose violacé. Trois montages sont effectués, l'un dans de l'eau pure, les deux autres dans des solutions aqueuses de saccharose de concentrations

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

BIOLOGIE

73

différentes. Les observations effectuées en microscopie photonique sont schématisées ci-contre cellules a, b et c. Choisir toute proposition exacte.

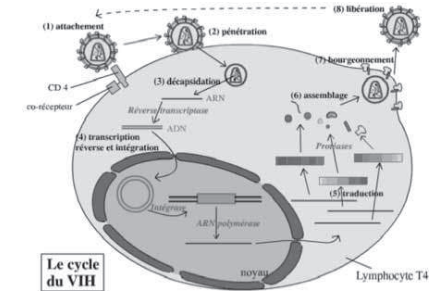
- La flèche 1 désigne la paroi pectocellulosique.**
- La cellule a est turgescente.**
- La cellule c est turgescente.
- La flèche 3 désigne un chloroplaste.
- La turgescence est un état physiologique exceptionnel pour les cellules végétales.

## II – QUESTION DE SYNTHÈSE

Il sera tenu compte du plan, du contenu informatif et de la rédaction.

« Pour dépister une infection virale au Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), on recherche dans le sang la présence d'anticorps dirigés contre le virus. Expliquez ce qu'est le VIH et décrivez le cycle viral. Montrer comment la séropositivité est une conséquence d'une infection virale et comment les anticorps permettent de lutter contre le virus. Les réponses seront illustrées de schémas clairs. »

1. Le VIH est un virus c'est-à-dire un parasite intracellulaire obligatoire. Le cycle de ce Lentivirus peut être schématisé ainsi :



2. La séropositivité correspond à l'apparition d'anticorps spécifique d'un antigène dans le sérum. Pour dépister une infection virale, comme celle par le VIH par exemple, le médecin propose un test (de type ELISA par exemple), pour rechercher ces anticorps spécifiques.

Nous montrerons pourquoi la séropositivité est une des conséquences d'une infection virale avant d'étudier les anticorps et leur mode d'action dans la lutte contre le virus.

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

BIOLOGIE

74



## I. La séropositivité, une des conséquences de l'infection virale

L'entrée dans l'organisme d'un virus ou de manière générale d'un antigène (par voie sanguine, lors de rapports sexuels ou de la mère à l'enfant pour le VIH) déclenche la « mise en alerte » du système immunitaire et l'intervention de nombreuses cellules immunitaires différentes ; seuls les lymphocytes B nous intéressent ici. Les différentes étapes conduisant à l'apparition d'anticorps circulant sont :

### A. La reconnaissance des Ag viraux par les Ac membranaires des LB

Dans un premier temps, les antigènes de VIH, la GP 120 notamment, sont reconnus par les récepteurs membranaires (= anticorps) de certains lymphocytes B, qui sont alors sélectionnés (sélection clonale). Les autres lymphocytes B, présentant à leur surface des anticorps de conformation spatiale ne permettant pas la reconnaissance de ces Ag viraux, ne sont pas recrutés.

### B. Multiplication de ces LB

Les LB sélectionnés vont alors se multiplier activement, par mitoses successives, et ceci sous l'action notamment des interleukines produites par les LT4. De nombreuses cellules possédant les mêmes anticorps membranaires sont alors présentes. Toutefois ces cellules ne sont pas effectrices.

### C. Différenciation des LB

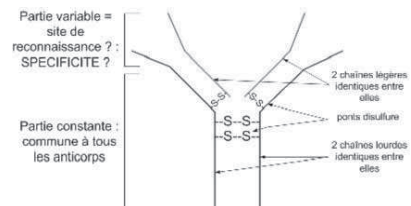
Une partie de ces LB va se transformer en cellules mémoires, prêtes à réagir lors d'une nouvelle détection d'Ag. Les autres se différencient en plasmocytes sécréteurs d'Ac circulants. Cette différenciation s'accompagne de l'augmentation d'organites cytoplasmiques tels que le réticulum endoplasmique et l'appareil de Golgi, ce qui permet une synthèse protéique abondante.

Ces trois étapes préalables à l'apparition des d'anticorps circulants expliquent le délai nécessaire avant l'apparition d'anticorps dans le sang et justifient le lien entre l'apparition d'anticorps et l'infection virale.

## II. Les anticorps et la lutte contre le virus

### A. Nature et structure d'un anticorps

Les Ac ou immunoglobuline, sont des protéines constituées d'un assemblage de quatre chaînes polypeptidiques identiques deux à deux présentant chacune une partie constante et une partie variable.

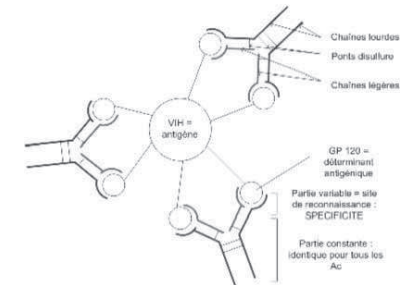


### B. Partie variable responsable de la spécificité

C'est la partie variable d'un anticorps, située aux deux extrémités, qui fait la différence entre les anticorps et leur permet de se fixer spécifiquement au virus qui a provoqué leur synthèse (suite aux 3 étapes présentées dans le I).

### C. Fixation des anticorps sur les antigènes viraux

De la fixation découle la formation d'un complexe immunitaire, neutralisant l'antigène, c'est-à-dire l'empêchant de pénétrer dans les cellules porteuses du marqueur CD4. Mais l'antigène n'est pas détruit.



### D. Élimination des complexes immunitaires

Cette destruction a lieu suite à la phagocytose qui est facilitée par la reconnaissance de la partie constante des Ac grâce aux récepteurs membranaires présents à la surface des phagocytes (macrophages par exemple).

### Conclusion

La séropositivité résulte donc de l'infection virale avec un certain délai dû aux différentes étapes nécessaires pour la production d'anticorps. Ces anticorps permettent alors de lutter contre le virus par la formation de complexes immunitaires et leur destruction par les phagocytes.

Toutefois, le VIH possède la particularité d'infecter les LT4, pivots des réactions immunitaires, et affaiblit donc le système immunitaire. Ceci conduit inéluctablement à la mort en l'absence actuelle de tout moyen de protéger à long terme l'organisme infecté.

# CRÉATIVITÉ ET GESTION DE PROJET

Ce cas a été rédigé par l'ESC Advancia Paris et Negocia Paris.

Durée : 2 heures.

## CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

## SUJET

FRANCE INVEST est un établissement public chargé de promouvoir la France auprès d'acteurs économiques et politiques étrangers en vue de favoriser des investissements et développer des projets innovants transnationaux et interculturels. La structure vient de recevoir une demande d'A.S., le gouverneur de la Californie, qui souhaite développer de nouveaux projets touristiques, culturels et viticoles en Californie. A cette fin, il voudrait envoyer une délégation de « veille » composée d'entrepreneurs et de politiques pour découvrir et rencontrer durant une semaine les acteurs de l'innovation en France dans les secteurs suivants : touristique, culturel et viticole. Pour François de l'Hospitalier, le directeur de France Invest, cette mission est de la plus haute importance : « Elle inaugure un renouveau des relations franco-américaines après des années plutôt ternes où l'amitié entre les deux pays était plutôt tiède... »

Fraîchement nommé comme « International Networking Manager » ou responsable des réseaux et partenariats internationaux, votre directeur vous confie la conception et l'organisation de cette semaine. Il compte sur votre fraîcheur et votre inventivité pour proposer un programme de qualité qui séduise les Américains et surtout ouvre sur de réelles opportunités de développement.

François vous charge d'appeler Mike Stallone, le bras droit d'A.S. pour les affaires économiques, pour en savoir plus sur cette mission et les attentes des différents participants.

Au téléphone, ce dernier vous informe qu'il fera aussi partie du voyage en tant que chef de délégation. Son rôle sera de garantir que les attentes des participants seront satisfaites. Globalement, il vous explique que les participants veulent un séjour riche en apprentissage, en contacts mais aussi un séjour divertissant. Ils attendent également de voir du neuf, sortir des sentiers battus tout en restant politiquement corrects. Au cours de discussions, il vous livre par mail quelques éléments biographiques sur les participants et leurs attentes. Avant de terminer, il vous rappelle que l'Italie est aussi une destination cible et qu'il vient de recevoir leur proposition. Vous comprenez qu'il va falloir leur faire une proposition dès aujourd'hui. Après, la discussion, vous consultez attentivement le mail sur les différents participants de ce séjour.

- Amy Whitehouse est chargée des Affaires culturelles à la mairie de Los Angeles. Elle souhaiterait mieux comprendre comment la France développe de nouveaux services en matière culturelle et aussi touristique. Elle est



CRÉATIVITÉ ET GESTION DE PROJET



CRÉATIVITÉ ET GESTION DE PROJET

particulièrement intéressée par le renouveau des musées français (en particulier) à Paris, notamment suite à l'accord du Louvre avec les Emirats arabes ou les projets d'extension de Beaubourg à Metz. Elle pense qu'il y a des opportunités avec le Museum of Contemporary Art de Los Angeles.

- Robert Powell est le directeur international de VinoGlobo, un des plus grands producteurs de vin au monde. L'entreprise est particulièrement intéressée par les nouveaux vins hors AOC qui se développent très fortement dans les régions du sud de la France. Il ne cache pas son souhait d'investir en France mais il sait qu'il y a une certaine résistance française à « l'invasion américaine. » Il aimerait comprendre comment la surmonter ?
- Mike Earth est le chargé des affaires touristiques. Il est particulièrement emballé par les nouvelles formes de tourisme vert et écologique. Il souhaiterait comprendre qui sont les nouveaux acteurs dans ce domaine ? Quelles sont les nouvelles activités en la matière ? Il entend promouvoir cette forme de tourisme dans la vallée viticole. Il pense à la région bordelaise et aussi la région alsacienne.
- Sandra Pettigrew est la « CEO » (Chief Executive Officer) de « Be SPA » qui compte pas moins de 50 centres de soins et de bien-être à travers toute la Californie. Fille d'un couple de « babas californiens », elle est fortement attachée à des valeurs écologiques et humanistes. Ces centres se situent principalement dans les villes. Elle aimerait développer des centres de soins balnéaires en s'inspirant de la balnéothérapie française. Par ailleurs, elle souhaiterait aussi découvrir les possibilités de partenariats avec des fabricants cosmétiques, domaine dans lequel la France excelle. Elle a entendu parler de la Bretagne qui développe des soins à base d'algues mais elle est ouverte à d'autres propositions.

A l'issue de cette lecture, vous décidez d'appeler votre directeur pour l'informer de vos échanges. Horrifié par la perspective de perdre cette mission à la faveur des Italiens, il vous donne deux heures pour élaborer un préprogramme de visite qui soit inventif avec les dates, les visites envisagées, les rencontres prévues, les déplacements, les logements envisagés... de leur arrivée à Paris le dimanche soir à leur départ le dimanche suivant. Il vous demande aussi de faire une première estimation du coût global de ce séjour pour 8 personnes. Il participera aussi à l'ensemble du séjour.

## CONSIGNES

Vous devez élaborer sous la forme d'un tableau un programme de visite qui tienne compte des attentes formulées par les différents acteurs participant à ce séjour. Il faut tenir compte de la contrainte de temps, des aspects logistiques, de la limitation du coût du séjour ainsi que des barrières linguistiques et culturelles.

Votre plan de séjour doit rester réaliste tout en étant inventif... à vous de jouer.

### CORRIGÉ

Monsieur de L'Hospitalier,

Vous trouverez ci-dessous ma proposition de programme pour concilier les attentes des 5 participants.

#### Rappel des attentes de chacun des participants.

- Amy Whitehouse, Chargée d'affaires culturelles à la Mairie de Los Angeles, souhaite découvrir les nouveaux services au sein des établissements culturels.
- Robert Powell, directeur international de VinoGlobo, souhaite développer du vin hors AOC en France.
- Mike Earth, chargé des affaires touristiques, souhaite découvrir les nouvelles formes de tourisme vert et écologique.
- S. Pettigrew, PDG de BeSPA, intéressé par des centres de soins et des cosmétiques « écologiques ».
- M. Stallone, Bras droit du Maire, veillera à ce que les attentes des participants soient satisfaites.

Le programme allie découverte des innovations culturelles, visites touristiques, rencontres collectives et individuelles.

- Innovations culturelles au sein de deux musées majeurs à Paris (Beaubourg et Louvre).
- Innovations touristiques, écologiques et viticoles au sein du domaine Caudalie à Bordeaux.
- Découverte de vins atypiques (hors AOC) à Paris et dans la région de Toulouse.
- Visite d'un parc et d'un jardin proposant des prestations labélisées « tourisme vert ».

Le programme détaillé est décrit page suivante.



## CRÉATIVITÉ ET GESTION DE PROJET

CORRIGÉ



## CRÉATIVITÉ ET GESTION DE PROJET

CORRIGÉ

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arrivée à CDG à 18 h Accueil par François de L'hospitalier Direction Hôtel à côté de Beaubourg en taxi (7 personnes).	Petit déjeuner à 8 h avec présentation du programme, puis échange et discussions  Présentation des projets d'extension de Beaubourg par un représentant Puis, visite du musée par l'ens sauf A. Whitehouse avec le directeur de Beaubourg et un chargé d'Affaires culturelles de la mairie de Paris	Départ à 9 h pour Bordeaux en compagnie d'un représentant de Caudalie  Accueil par le directeur et visite du domaine par le représentant. Rencontre individuelle d'S. Pettigrew avec le directeur et son équipe.	Départ en minibus pour Toulouse  Visite d'un centre d'un parc avec parcours accrobranche, jogging, bateau, etc. Rencontre de M. Earth avec le directeur	Point d'étape après le petit déjeuner. Départ pour Montpellier  Visite de centre de balnéothérapie de La... Rencontre de S. Pettigrew avec le directeur	Visite du jardin des plantes et des nouveaux services proposés. Rencontre de M. Earth avec le responsable  Balade en Vélib à Paris et découverte de parcours parisiens à vélo.	Petit déjeuner à l'hôtel. Puis départ au Louvre  Présentation des projets internationaux du Louvre par un représentant. Puis, visite d'une nouvelle aile du musée. Rencontre individuelle d'A. Whitehouse avec le directeur.
Dîner léger à côté de l'hôtel	Dîner dans un restaurant biologique	Dîner dans un restaurant traditionnel bordelais	Dîner fibre à Toulouse mais avec des adresses conseillées	Dîner à Paris dans un bar à vin.	Dîner à la tour Eiffel	Soirée Libre
	Visite des vignes de Monmartré et dégustation. Rencontre de M. Powell avec les viticulteurs	Visite des installations SPA de Caudalie et des ateliers de fabrication de cosmétiques	Rencontres et Visite de plusieurs propriétés viticoles (hors AOC) et Rencontre Individuelle de R. Powell avec plusieurs viticulteurs intéressés par la Californie.	Après-midi détente dans le centre. Départ en fin d'après-midi pour Paris en Avion. Installation dans un hôtel à côté du Louvre	Visite du musée d'Art moderne de la ville de Paris en présence du directeur	Après-midi libre
	Déjeuner sur place (10 personnes) avec une personne de la mairie de Paris pour le tourisme	Déjeuner sur place	Déjeuner sur place	Déjeuner sur place	Déjeuner en bord de seine sur une péniche	Déjeuner de clôture avec F. de L'hospitalier et des représentants de la mairie de Paris

### Budget estimé

- Hébergement : 150 euros en moyenne par nuit x 8 personnes x 7 nuits : 8 400 euros
- Transports
  - Taxi (Aéroport CDG-Paris) : 500 euros
  - Train (Paris-Bordeaux) : 150 x 8 : 1 200
  - Avion (Montpellier-Paris) : 250 x 8 : 2 000
  - Minibus avec chauffeur : 500 euros la journée
- Restaurants
  - 6 déjeuners pour 10 personnes : 40 x 10 : 400
  - 5 dîners pour 10 personnes : 80 x 10 : 800

TOTAL DE 13 800 euros, soit 1 725 euros par personnes

Je reste à votre disposition pour discuter de cette proposition avant envoi.



## DROIT

### Programme, conseils, bibliographie

#### PUBLIC CONCERNÉ

L'épreuve « Passerelle 1 » en Droit est destinée, sinon aux seuls juristes de formation (Licence 2 Droit), du moins à des étudiants ayant suivi des enseignements de droit privé, c'est-à-dire de droit civil, droit des affaires, etc., de manière significative, au cours de leurs « formations courtes » de type BTS, DUT, ou d'une Licence 2 AES, ou d'une Licence 2 Sciences économiques.

Il serait vain d'imaginer pouvoir passer le concours avec succès sans avoir un bagage juridique véritable.

#### PROGRAMME

- Introduction au droit : la preuve, l'organisation judiciaire, le droit objectif, les différentes branches du droit, les droits subjectifs.
- Les personnes : les personnes physiques, les personnes morales, état et capacité des personnes.
- Les biens, meubles et immeubles, droits réels principaux, droits réels accessoires, propriété et possession.
- Droit des obligations : typologie des obligations ; techniques contractuelles ; clauses pénale, résolutoire, de non concurrence, attributive de compétence matérielle et / ou territoriale, de conciliation... classification des contrats ; formation du contrat, le consentement et les vices qui l'affectent, l'objet, la lésion, la cause, les nullités ; la force obligatoire du contrat *inter partes* ; l'effet relatif du contrat à l'égard des tiers ; les sanctions applicables lors de la mauvaise exécution du contrat ou de son inexécution ; les différentes formes de responsabilités délictuelles et quasi délictuelles, responsabilité objective, responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, les quasi-contrats.
- Droit commercial : le commerçant ; les actes de commerce ; le fonds de commerce ; les opérations sur le fond de commerce (location-gérance, cession du fond de commerce...); le statut des commerçants.

#### CONSEILS DE PRÉPARATION

L'épreuve juridique « Passerelle » est de nature pratique. Il faut donc connaître les fondements du droit civil, du droit commercial, et plus spécialement du droit des obligations.

Mais, au-delà des connaissances théoriques « apprises » en cours, le but de l'épreuve est de tester le candidat sur un certain nombre de qualités requises. Il doit résoudre un « cas pratique », c'est-à-dire, un type d'épreuve qu'il est censé avoir déjà affronté dans son cursus antérieur.

Dès lors il faut qu'il mette à contribution son sens de l'analyse d'abord, et celui de la synthèse ensuite.

Résoudre correctement un cas pratique suppose donc, en premier lieu, une qualification des éléments de fait présentée sous forme d'introduction résumant brièvement le scénario du cas proposé. En deuxième lieu, il s'agit d'identifier les problèmes juridiques et de les

formuler clairement. En troisième et dernier lieu, il s'agit de raisonner et d'argumenter de manière structurée en alimentant une « discussion » permettant de résoudre avec rigueur les problèmes juridiques dans un ordre logique. Dans la mesure où, quelquefois, le cas est présenté sous forme de « consultation juridique », il faut alors sélectionner les arguments les plus favorables au client qui sollicite votre point de vue éclairé. Ce choix des solutions les plus adaptées peut, le cas échéant, « conclure » la copie. Il ne faut donc pas se tromper de nature d'épreuve en récitant un vague cours, souvent « à côté de la plaque », sans tenir compte des éléments particuliers mis en avant dans le cas pratique...

Il ne s'agit pas d'une épreuve théorique de dissertation, mais d'un cas permettant au correcteur d'évaluer principalement les capacités de raisonnement et d'argumentation des candidats. La principale qualité d'un juriste étant la rigueur, il est bien évident que celle-ci est indispensable pour bénéficier d'une note correcte.

#### BIBLIOGRAPHIE

Le programme des épreuves « Passerelle 1 » étant fondé principalement sur le droit civil, et plus spécialement les questions tenant à l'introduction au droit, les personnes et le droit des contrats, la responsabilité civile et le droit des affaires ; dans la perspective d'une intégration dans une école de commerce, on peut simplement suggérer les ouvrages suivants à titre d'exemples non exhaustifs :

- D. Lefebvre, E. Mollaret-Laforêt et al., *Droit et entreprise*, éd. Presses universitaires de Grenoble.
- *Droit de l'entreprise. L'essentiel pour comprendre*, éd. Lamy.
- *Initiation au droit des affaires*, éd. Francis Lefebvre.

## DROIT

*Ce cas a été rédigé par l'ESC Clermont.*

**Durée : 2 heures.**

### CONSIGNES

*Aucun document n'est autorisé.*

### SUJET – DISSERTATION

#### « Les limitations à la réparation du dommage »

### CORRIGÉ

Le sujet de droit qui est victime d'un dommage en lien direct avec le comportement fautif, imprudent, « à risque » d'un autre sujet de droit, peut exiger de ce dernier en justice qu'il lui verse des dommages et intérêts pour « réparer », indemniser le préjudice. C'est le mécanisme de l'indemnisation, fondé sur la notion de responsabilité dite « civile », à distinguer de la responsabilité pénale qui poursuit un autre objectif : celui de la répression d'une infraction par l'application d'une peine.

Le sujet proposé est pour objet de faire apparaître les différentes hypothèses de limitation du droit à réparation en matière de responsabilité « civile ». Le droit à réparation a donné lieu à des dérives de « victimologie » dans la jurisprudence récente, dénoncée assez souvent par la doctrine. La logique est au-delà du constat précédent, différent selon que la question se pose à l'occasion d'un accident provoqué par un tiers à un autre : il est alors soumis aux mécanismes de la responsabilité délictuelle ou quasi-délictuelle (articles 1382 et s., du Code civil), ou à l'occasion d'un manquement contractuel d'un débiteur constaté par un créancier (articles 1147 et s., du Code civil, responsabilité dite « contractuelle », ou exécution par équivalent selon les auteurs).

Il convient donc d'envisager aussi bien la question des effets de la responsabilité de droit commun dite délictuelle, que ceux de la responsabilité contractuelle, considérée par certains auteurs comme étant synonyme d'exécution par équivalent. En matière contractuelle, outre la résolution ou la résiliation du contrat, le créancier demandeur peut tenter d'obtenir réparation d'un dommage subsistant, ou demander au lieu et place de l'exécution forcée en nature des dommages et intérêts moratoires ou compensatoires après avoir mis en demeure le débiteur selon les dispositions de l'article 1146 du Code civil. La réparation peut donc en matière contractuelle être demandée à titre principal, soit à titre complémentaire, alors qu'en matière délictuelle elle est la solution de principe.

La problématique de la réparation consiste dans toutes les hypothèses à s'interroger sur la pertinence de condamner le « responsable » du dommage à verser des dommages et intérêts à la victime qui devient alors « créancière » du montant des dommages et intérêts. Au-delà, dans le premier cas, celui de la responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle, le prin-

cipe de la réparation intégrale du dommage a été acquis en jurisprudence dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le second cas, le créancier dispose de plusieurs possibilités selon la nature du contrat (contrat synallagmatique avec l'exception d'inexécution et la résolution ou la résiliation judiciaire du contrat sur le fondement de l'article 1184 du Code civil), selon la nature de l'obligation mal exécutée par le débiteur (cf. : article 1142 du Code civil en ce qui concerne l'exécution forcée), ou encore de demander réparation du gain manqué ou de la perte éprouvée selon les dispositions des articles 1149 et suivants du Code civil. Dans cette dernière hypothèse, on constate que la loi fixe une limite au droit à réparation du créancier (cf. : articles 1150 et 1151 du Code civil), et que la liberté contractuelle permet, en outre, la stipulation de clauses limitant tantôt les obligations dans leur contenu, la durée, etc., dans la limite des règles d'ordre public (cf. : article 1152 alinéa 2 du Code civil). Des lois spécifiques prévoyant des régimes particuliers comportent également des règles particulières en matière de limitation du droit à réparation en instituant une franchise par exemple (article 1386-2 du Code civil, en ce qui concerne, par exemple, la réparation des dommages aux biens provoqués par un produit défectueux.

Le concept de circonstances exonératoires naguère encore fondamental en matière pénale, exerce également une influence en droit civil. Par exemple, la force majeure, dès lors qu'elle est constatée, neutralise la responsabilité par l'absence de faute ou de « fait générateur » imputable à celui dont on prétendait qu'il était responsable d'un dommage et tenu à réparer, par voie de conséquence, ce dernier. La responsabilité d'une personne peut être « entière » dans la réalisation du dommage, sauf à démontrer et admettre un « partage de responsabilité » proportionnel à la faute commise par la victime : le responsable bénéficie d'une forme d'exonération partielle. La force majeure, le fait d'un tiers, la faute de la victime interviennent donc en « *amont* » et exonèrent, tantôt totalement, tantôt partiellement le ou les responsables des dommages aux personnes ou aux biens. Les limitations quant à elles interviennent de manière différente : elles permettent à une personne de ne pas être tenue d'indemniser la totalité des préjudices dont elle est responsable...

La question de l'exonération doit donc être distinguée de celle de la limitation de la réparation du préjudice. La mise en évidence d'un comportement fautif, imprudent, etc. de la victime, impose que celle-ci ne puisse pas prétendre obtenir une réparation de l'ensemble des dommages subis, alors même qu'elle en est précisément, elle-même, partiellement responsable...

Ainsi, on applique les mécanismes légaux selon les dispositions des articles 1382 et s., en matière délictuelle et les articles 1147 et suivants du Code civil en matière contractuelle. Dans les deux hypothèses le législateur prévoit des mécanismes qui ont pour but ou pour effet de limiter le droit à réparation de la victime. De plus en matière contractuelle, la liberté contractuelle, dans la limite fixée par les dispositions d'ordre public, permet d'aménager des stipulations qui plafonnent ou carrément exclurent le droit à réparation excipé par le créancier. On peut donc opposer deux situations différentes, l'une résulte de l'application de mécanismes légaux (I), l'autre d'aménagements, conventionnels ou résultant de nouvelles perspectives (II).

CORRIGÉ

PASSELLE 1

DROIT

## I – APPLICATION DES MÉCANISMES LÉGAUX

### A. LA CONCEPTION LIBÉRALE DU DOMMAGE RÉPARABLE

Le droit français est très libéral, trop disent certains auteurs au regard de certaines législations étrangères quant à la typologie des dommages pouvant être réparés : préjudice corporel, matériel, ou moral peuvent être indemnisés, même de manière cumulative. Il est fréquent que s'y ajoutent des préjudices personnels interdisant tout recours subrogatoire des organismes payeurs (assureurs, caisses de sécurité sociale), tels le préjudice esthétique, le préjudice d'agrément, le préjudice sexuel.

L'existence d'une prédisposition pathologique de la victime, permet néanmoins au juge d'exclure une partie de la réparation exigée par la victime, parce qu'en réalité une partie de ce dommage ne procède pas du fait générateur ou du manquement contractuel « imputé » au responsable : il s'agit donc d'une exclusion partielle de la réparation fondée sur l'absence de lien de causalité entre le fait générateur et le dommage allégué, et non pas une limitation de la réparation stricto sensu.

Il convient aussi évidemment de rappeler que le préjudice dont allègue la victime procède d'une situation licite, dans le cas contraire, par exemple perte de rémunération fondée sur la perte d'un travail dissimulé, « au noir » ne peut évidemment pas être l'objet d'un droit à réparation quelconque.

La perte de chance est elle-même réparable sous réserve d'une probabilité suffisante de l'événement dont la victime a été finalement privée. Seul le préjudice purement hypothétique est exclu, dès lors que la probabilité est suffisante le droit à réparation est réaffirmé. Encore faut-il que la causalité entre le fait générateur (faute, abus, manquement contractuel) et le dommage dont réparation est réclamée soit clairement établie ; tel n'est pas le cas en matière de rupture unilatérale abusive de pourparlers de la prétendue « *perte de chance de profiter des effets favorables du contrat espéré* » : il s'agit là d'un intérêt positif à conclure le contrat dont l'un des négociateurs est privé au titre de la liberté de ne pas contracter, et non pas de l'abus dans la rupture même. Seul l'intérêt négatif associé à la rupture abusive des pourparlers est susceptible de réparation sur le fondement des mécanismes de la responsabilité délictuelle.

En réalité on constate donc, sous réserve que le préjudice soit direct et certain, que le droit à réparation est globalement acquis, seul le montant des dommages et intérêts reste soumis à l'aléa de l'appréciation du juge ; qui sera maître du « quantum », non pas en fonction de la gravité du comportement du responsable (sous réserve en matière contractuelle des cas de faute dolosive ou de faute lourde), mais en fonction de l'ampleur ou de l'intensité du dommage subi. La question du mode de versement se pose ensuite, soit en capital, soit sous forme de rente. Les deux méthodes ont leurs avantages et inconvénients.

En matière contractuelle, la question a été posée de savoir si la preuve d'un dommage provoqué par la mauvaise exécution du contrat est nécessaire ou non, ou si la preuve du manquement contractuel est suffisante par elle-même...Après quelques hésitations, la jurisprudence semble désormais exiger, de retour, la preuve du dommage résultant de la mauvaise exécution du contrat. La question de la faute et de la preuve dépend, quant à elle, de la qualification de l'obligation (différences entre obligation de moyens et obligation de résultat). Surtout, il s'avère que l'obligation de ne pas faire, justifie dès lors même qu'elle

CORRIGÉ

PASSELLE 1

DROIT

n'a pas été respectée un droit à indemnité, sans que la preuve d'un dommage quelconque n'ait à être établie. Ce particularisme résulte d'une interprétation audacieuse de l'article 1145 du Code civil, contestée par certains auteurs. La doctrine envisage quelquefois, que des dommages-intérêts punitifs puissent être prononcés en Droit français : peut-être faut-il considérer que la jurisprudence actuelle de la Cour de cassation en matière de violation de l'obligation de ne pas faire en est une forme, certes incomplète, imparfaite, de consécration indirecte !

L'article 1148 du Code civil, précise que l'existence d'un cas de force majeure exonère totalement le débiteur ; la faute du créancier étant quant à elle, à l'origine d'un partage de responsabilité et donc d'une exonération partielle du débiteur. La définition de la force majeure est toujours source de controverses malgré la tentative d'uniformisation de la définition tentée par l'Assemblée plénière de la Cour de cassation dans deux arrêts du 14 avril 2006. La première chambre civile continue d'éluider l'imprévisibilité de l'événement comme élément constitutif, alors même que la 2<sup>e</sup> chambre civile y fait toujours référence. La force majeure est un élément d'exonération et non pas une source de limitation *stricto sensu* du droit à réparation depuis l'abandon par la jurisprudence de la thèse de la « causalité partielle », c'est la raison de l'absence de réflexions supplémentaires sur cette thématique.

En revanche la faute de la victime ou le fait d'un tiers peuvent produire, sur le fondement d'un partage de responsabilité, et par application du « principe de proportionnalité » une limitation des dommages et intérêts perçus par la victime du dommage, aussi bien en matière contractuelle qu'en matière délictuelle, sous réserve de dispositifs légaux spécifiques, par exemple, la loi du 5 juillet 1985 relative à l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation routière.

Enfin, en matière de responsabilité dite « contractuelle » selon les dispositions de l'article 1149 du Code civil, « *le créancier ne peut obtenir que la réparation du gain manqué ou de la perte éprouvée, en réalité, au-delà de la terminologie utilisée, apparemment restrictive, la jurisprudence admet en réalité, la réparation des préjudices matériels, corporels, et moraux...* ».

En revanche, si le principe d'une réparation intégrale s'impose en matière « extracontractuelle », la règle est toute différente en matière contractuelle : le droit à réparation est ainsi légalement plafonné par application des articles 1150 et s. du Code civil.

## B. RÉPARATION PLAFONNÉE EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

L'article 1150 du Code civil pose le principe selon lequel le créancier ne peut obtenir réparation que dans la limite des dommages prévus ou prévisibles au moment de la conclusion du contrat ; il n'y a donc pas de réparation intégrale du dommage à la différence de ce qui existe en matière de responsabilité extracontractuelle fondée sur les articles 1382 et suivants du Code civil.

L'article 1150 du Code civil prévoit néanmoins une hypothèse particulière dérogatoire dans le cas où le débiteur serait l'auteur d'une faute dolosive, à laquelle la jurisprudence assimile du point de vue des effets, la faute lourde.

En ce qui concerne la définition de la faute dolosive : une conception moins restrictive s'impose depuis 1969 (arrêt Giraud) l'intention de nuire au créancier n'est plus nécessaire, il

CORRIGÉ



DROIT

suffit que le débiteur ait délibérément choisi de ne pas exécuter le contrat. La faute lourde, quant à elle, a été l'objet d'une controverse. Alors que, selon la thèse objective, la faute lourde serait caractérisée par un manquement prouvé à l'obligation essentielle du débiteur, la thèse subjective, au contraire exige pour qu'il y ait faute lourde un comportement grave du débiteur, prouvant son inaptitude à remplir une mission qu'il avait pourtant contractuellement acceptée.

Ainsi, selon la majorité des décisions récentes : pour qu'il y ait faute lourde il convient de prouver l'existence d'une faute d'une exceptionnelle gravité du débiteur dénotant son inaptitude à assumer une obligation contractuelle qu'il avait pourtant acceptée. On constate aujourd'hui une faveur jurisprudentielle pour une conception « subjective » et stricte de la faute lourde (arrêts rendus en ch. mixte en 2005).

Dès lors, quand le débiteur a choisi délibérément de ne pas exécuter le contrat ou a eu un comportement totalement inacceptable le débiteur ne peut se prévaloir d'une limitation quelconque des dommages et intérêts qu'il devra verser à la victime. La gravité du comportement du débiteur qui ne respecte pas la logique du contrat, ni dans sa lettre, ni dans son esprit le prive de tout bénéfice de limitation de la réparation du préjudice ainsi causé par lui, dans des circonstances qu'aucun créancier ne saurait tolérer.

La conséquence d'une faute dolosive ou d'une faute lourde sera donc principalement de priver le débiteur de la faculté de se prévaloir des limites au droit à réparation du créancier, qu'elles soient légales, réglementaires (éventuellement prévues par renvoi dans un « contrat-type »), tout comme de le priver du bénéfice des clauses limitatives aménagées à son profit dans le contrat. Le créancier confronté à la faute dolosive ou lourde du débiteur à droit à réparation des seules conséquences directes et immédiates de la faute précitée, par application des dispositions de l'article 1161 du Code civil.

## II – LES AMÉNAGEMENTS DU DROIT À RÉPARATION

La référence au dommage prévu dans les dispositions de l'article 1150 du Code civil, renvoie directement à la possibilité, dans les limites de l'ordre public, de stipuler à l'avance des clauses aménageant la responsabilité contractuelle tantôt favorables au créancier, tantôt favorables au débiteur selon la logique reprise par les dispositions de l'alinéa premier de l'article 1152 du Code civil.

### A. LES CLAUSES « LIMITATIVES »

Les clauses dites « limitatives » peuvent tantôt exclure ou limiter l'étendue de telle ou telle obligation contractuelle précise (clause limitative d'obligation dans le temps ou l'espace par exemple), tantôt exclure ou limiter à un plafond déterminé à l'avance la réparation en cas de manquement contractuel caractérise du débiteur, quelle que soit l'étendue réelle du préjudice supportée par le créancier.

Contrairement à ce qui est affirmé de manière erronée, les clauses limitatives ne sont pas prohibées en général. Leur validité est d'ailleurs attestée par les dispositions de l'article 1152 alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil.

En droit commun : les clauses limitatives peuvent être écartées par la loi : certaines dispositions réputent non-écrites de telles clauses, par exemple, en matière de « ventes

CORRIGÉ



DROIT

d'immeubles à construire » selon les dispositions de l'article 1792-5 du Code civil, ou encore en matière de responsabilité du fait des défauts de sécurité des produits, l'article 1386-15 du Code civil, prévoit que les clauses limitatives ne peuvent concerner que les produits défectueux utilisés dans un contexte « professionnel » et uniquement lorsque le défaut a provoqué un dommage matériel (et en aucun cas un dommage corporel).

De son côté, la jurisprudence tente de protéger le créancier contre les abus des débiteurs : par exemple en matière de garantie des vices cachés dans le contrat de vente, la clause ne peut être opposée à l'acquéreur par le vendeur qu'entre professionnels de « même spécialité », (jurisprudence constante depuis 1993).

En droit de la consommation, la situation est différente, du fait du rapport de force imposé par le truchement des contrats d'adhésion. L'ordre public de protection justifie dans certaines hypothèses, par souci de protéger certaines catégories de créanciers, en position de « faiblesse », que de telles stipulations soient considérées comme « abusives » (cf. : article L. 132 du Code de la consommation réputant « non-écrites » les clauses imposées par des professionnels à des consommateurs ou à des non-professionnels créant au détriment du plus faible un « déséquilibre significatif », ou encore, l'article R. 132-1 du Code de la consommation prohibant les clauses limitatives imposées par un vendeur professionnel à un acquéreur qui ne serait pas lui-même un professionnel). En ce qui concerne la problématique de la protection des personnes morales, par le droit de la consommation, le « consommateur » ne peut être qu'une personne physique selon la CJCE (arrêt de 2001) mais, selon un arrêt récent de la Cour de cassation (2005) une personne morale peut être considérée comme un « non-professionnel », à condition que le contrat comportant la clause limitative n'ait pas été conclu en « rapport direct » avec l'activité habituelle de la personne morale.

Mais il faut surtout, relever que la jurisprudence neutralise les clauses limitatives conventionnelles par le truchement du concept de cause (articles 1131 et 1134 du Code civil), en considérant qu'elles doivent être « réputées non écrites » lorsqu'elles portent atteinte à une obligation essentielle créée par le contrat : la preuve de la faute lourde commise par le débiteur n'est plus nécessaire dans ce cas.

Ainsi, en tout état de cause, la jurisprudence a tenté de limiter l'efficacité de telles clauses dans les hypothèses où le droit de la consommation n'était pas applicable ; le meilleur exemple est celui de l'arrêt « Chronopost 1 » en 1996. La clause qui supprime en réalité l'obligation essentielle du contrat remet en cause la « cause » de ce dernier au sens de l'article 1131 du Code civil. Une telle stipulation est inacceptable, du point de vue du droit, dans la mesure où elle vide, selon la Cour de cassation, le contrat de sa substance, sa spécificité, son intérêt, sa « raison d'être ». Dans la suite de la « saga » « Chronopost », la question des limitations réglementaires s'est imposée puisque le contrat de messagerie a été assimilé au contrat de transport de marchandises et, désormais, il faut que le créancier prouve l'existence d'une faute lourde, ou une faute dolosive du débiteur pour que le plafonnement légal ou réglementaire puisse être écarté...

En revanche, avec les clauses pénales, le créancier, du moins lorsqu'il est en position de force au moment de la conclusion du contrat peut imposer, à son profit, la stipulation d'une clause prévoyant en cas de retard, de mauvaise exécution du contrat, ou d'inexécution le versement d'une somme d'argent, de plein droit. Ce mécanisme est celui de la clause pénale, fondé sur les dispositions des articles 1226 et s., du Code civil.

CORRIGÉ

PASSELLE 1

DROIT

CORRIGÉ

PASSELLE 1

DROIT

La clause pénale présente à la fois un aspect comminatoire, car elle consiste en une sorte d'épée de Damoclès sur la tête du débiteur et va donc l'inciter à exécuter le contrat le mieux possible, mais aussi, elle consiste une peine privée pécuniaire forfaitaire à laquelle le créancier peut prétendre sans avoir à initier une action en justice. Elle n'est que très exceptionnellement inférieure au dommage réellement subi par le créancier qui a généralement eu tout loisir pour anticiper la situation d'une manière qui lui sera favorable, et le phénomène majeur est au contraire inverse : c'est le risque d'une disproportion manifeste entre un préjudice somme toute assez réduit et le montant très élevé, trop élevé du montant de la clause pénale ; de fait la clause pénale n'a clairement pas pour objet de limiter la réparation « automatiquement » due par le débiteur au créancier, et face aux abus caractérisés, la jurisprudence était, naguère, plutôt impuissante : c'est la raison pour laquelle le législateur est intervenu d'abord en 1975 puis en 1985 pour permettre aux juges de l'ordre judiciaire, par exception au principe de « l'intangibilité du contrat » fondé sur l'alinéa premier de l'article 1134 du Code civil, de réviser le montant des clauses pénales dans certaines conditions posées par les articles 1152 alinéa 2 et 1231 du Code civil.

Ainsi, l'article 1152 alinéa 2, du Code civil, autorise, le juge, même d'office à réviser à la hausse le montant d'une clause pénale lorsque le montant de cette dernière se révèle manifestement dérisoire (ce qui est en pratique très rare), ou à la baisse ce montant lorsqu'il se révèle manifestement excessif (ce qui constitue la majorité des hypothèses des révisions de clauses pénales). L'article 1231 du Code civil fait application d'un principe de proportionnalité, en permettant au juge, même d'office de réviser le montant à la baisse au prorata de l'exécution du contrat. Dans ces deux hypothèses il appartient aux juges du fond de motiver la décision par laquelle ils décident de réviser le montant de la clause pénale. Ils ne sont pas obligés de fixer le montant de la clause pénale au préjudice supporté par le créancier, mais ils peuvent en revanche se servir de l'évaluation de ce dernier pour vérifier si le montant de la clause pénale est disproportionné ou non par rapport à la situation réelle du créancier.

## B. DE NOUVELLES PERSPECTIVES ?

La relativité de la distinction entre faute contractuelle et faute délictuelle consacrée par l'Assemblée plénière de la Cour de cassation dans son arrêt du 6 octobre 2006, justifie que la question de l'opposabilité des limitations du droit à réparation soit reposée.

En effet, le principe « du non cumul », qui est davantage d'ailleurs une prohibition de toute option pour la victime entre la technique contractuelle et la technique délictuelle, exclut en droit positif la possibilité, pour le débiteur, d'exciper des clauses limitatives incluses dans le contrat mal exécuté dont procède le dommage dont réparation est réclamée, non pas par son créancier, mais par un tiers au contrat. Le tiers qui a subi un préjudice du fait de la mauvaise exécution du contrat ne peut agir que sur le fondement de la responsabilité délictuelle contre le débiteur, et dès lors les techniques contractuelles, les clauses limitatives, etc, sont exclues du débat !

Pourtant, l'avant-projet « CATALA » revient dans deux hypothèses sur le principe du non cumul, et prévoit deux exceptions.



La première exception est limitée à l'hypothèse d'un dommage corporel subi par un tiers au contrat ; celui-ci pourra réclamer réparation au débiteur, à son choix sur le fondement contractuel ou délictuel, en fonction de la solution qui lui sera la plus favorable.

La seconde exception est plus large, elle remet notamment en cause la jurisprudence « Besse », l'Assemblée plénière de la Cour de cassation, 12 juillet 1991) car elle autoriserait le tiers victime d'un dommage provoqué par la mauvaise exécution d'un contrat à choisir entre la technique délictuelle en prouvant une faute du responsable dont procède le dommage, ou la technique contractuelle en se contentant de prouver la mauvaise exécution du contrat et le dommage qui en résulte pour lui, avec dans ce cas une opposabilité des stipulations qui eussent pu être opposées par le débiteur au créancier : il y alors une efficacité de limitations d'origine contractuelle sous forme de clauses limitatives par le débiteur jugé responsable du dommage subi au tiers victime du dommage en question, ce qui relativise les frontières entre responsabilité contractuelle et responsabilité délictuelle. Cette dernière orientation procède de l'intégration des mécanismes de la responsabilité dite contractuelle, dans les dispositions relatives à la responsabilité de « droit commun » dans l'avant-projet « CATALA », ce qui aboutit à la remise en cause de la règle du non-cumul et à un éclatement dénoncé par certains auteurs (Letourneau) des sanctions applicables en cas de mauvaise exécution du contrat.

Plus récemment la question de la « mitigation du dommage », notion d'origine anglo-saxonne, a fait l'objet d'arrêts rejetant la nécessité pour la victime de limiter l'étendue de son propre dommage. Ainsi, la différence des règles UNIDROIT et de nombreuses dispositions de lois étrangères, l'avant-projet « CATALA » ne semble pas consacrer le concept de « mitigation du dommage », que la Cour de cassation a encore récemment dans deux arrêts de 2003 écarté d'un trait de plume, dans tous les domaines, soit au titre de la liberté individuelle du patient à suivre ou non un traitement médical pouvant lui être bénéfique et réduire l'étendue du dommage, soit encore par l'absence de règle prévoyant une quelconque prise en compte de l'obligation en droit français de minimiser son dommage. L'exigence d'un comportement exemplaire de la victime, d'une bonne foi absolue, ou d'une transparence totale n'est pas encore au rendez-vous...

## ÉCONOMIE

Programme, conseils, bibliographie

### PUBLIC CONCERNÉ

Les candidats doivent estimer individuellement s'ils ont le niveau correspondant à la maîtrise des programmes de Licence 2 de sciences économiques, de fin de deuxième année d'AES, ainsi que d'autres formations à caractère économique de type Bac +2 (DUT, BTS).

### PROGRAMME

- Les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte.
- L'évolution des structures économiques et l'organisation de la production.
- Le progrès technique et l'innovation.
- Les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés.
- L'économie monétaire et financière : la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire.
- Le rôle de l'État : objectifs et instruments de politique économique.
- L'intégration européenne.
- Les grands courants de la pensée économique.
- L'histoire économique de 1945 à nos jours : les grandes tendances.

### CONSEILS DE PRÉPARATION

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie sur les thèmes mis au programme.
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire. Celui-ci donne des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons aux candidats qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents présentés servent à aider les candidats à mobiliser rapidement des arguments : ce n'est qu'un éclairage partiel. Il faut utiliser ses connaissances personnelles et ne pas nécessairement adhérer aux positions présentées dans les documents.
- Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation. Cela implique un plan organisé autour d'une idée conductrice avec : introduction, parties, sous-parties et conclusion.

Il n'est pas question de livrer en deux heures une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question posée. Précisons qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits (la préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945 afin de pouvoir traiter convenablement les sujets) : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple ou une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques.

La consultation des annales des années précédentes, sur le site Internet du concours « Passerelle », est vivement recommandée pour une bonne compréhension des attentes du jury.

#### BIBLIOGRAPHIE

La base de la préparation doit être l'utilisation par les candidats des cours d'économie dont ils ont déjà bénéficié au cours de leurs études en privilégiant les thèmes correspondant au programme.

Ils peuvent compléter leurs connaissances de base en utilisant par exemple :

- L'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C.-D. Echaudemaison, intitulé *L'économie aux concours des grandes écoles* : tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique.
- Le mensuel *Alternatives économiques* permet de suivre l'actualité à travers des articles et des dossiers de qualité. Il publie chaque année deux hors série, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale : il y a là un balayage systématique des grands thèmes actuels avec des synthèses et des mises en perspective historique.
- La consultation des numéros des *Cahiers français* à La Documentation française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.



ÉCONOMIE



## ÉCONOMIE

*Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.*

**Durée : 2 heures.**

#### CONSIGNES

*Aucun document n'est autorisé. Calculatrices interdites.*



#### SUJET

**« Parmi les différents instruments de politique économique figure la politique budgétaire.**

***Dans les économies contemporaines, face à un choc économique, l'Etat peut-il utiliser cet instrument ? »***

*Pour répondre à cette question, vous utiliserez vos connaissances personnelles, tant du point de vue de l'analyse économique que de celui des faits, en les complétant par les informations apportées par le dossier documentaire ci-joint, selon un plan logique et clair.*

*Les documents fournis sont rangés dans un ordre quelconque. Ils ne permettent pas de traiter la totalité du sujet : il vous appartient d'utiliser également vos connaissances personnelles.*

*Votre travail sera jugé non pas en fonction de l'orientation que donnerez à votre réponse mais en fonction de la qualité de l'argumentation avec laquelle vous la défendrez.*

#### DOSSIER DOCUMENTAIRE

##### DOCUMENT 1

Le montant du plan de relance auquel vient d'appeler la Commission européenne est [...] impressionnant [...].

La spécificité de l'Europe est que la politique économique n'y est pas centralisée : sur 100 euros de dépenses publiques, 2 seulement relèvent du budget de l'Union. La Commission peut bien proposer, ce sont les Etats qui disposent car une relance ne peut reposer que sur leur action conjointe.

Or la coordination soulève deux grandes difficultés. La première est que les situations budgétaires varient considérablement d'un pays à l'autre [...]. La seconde est qu'en raison de la forte intégration des économies, chacun est tenté de jouer les passagers clandestins [...].

Source : Jean Pisani-Ferry, « L'Europe au pied du mur », *Le Monde*, 3 décembre 2008.

ÉCONOMIE

## DOCUMENT 2

Ne nous faisons pas d'illusions : on ne sort pas d'une crise de cette gravité en laissant simplement jouer les mécanismes rééquilibrants du marché. Le risque majeur est que les difficultés du secteur réel et celles des banques se cumulent et s'entretiennent mutuellement. [...] Les banques resserreraient encore un peu plus le robinet du crédit, achevant d'asphyxier l'économie réelle [...].

D'où la nécessité pour les pouvoirs publics d'agir [...] simultanément sur les deux fronts [...]. Car injecter des centaines de milliards pour recapitaliser les banques et reprendre leurs dettes ne suffira pas à faire repartir la machine économique si les banques ne trouvent pas face à elles des emprunteurs solides et solvables. Comme l'explique Jean-Paul Pollin, professeur à l'université d'Orléans : « Pour réamorcer le circuit des échanges financiers, il faut qu'un agent dont la solvabilité ne peut être mise en doute, c'est-à-dire le secteur public, s'endette pour stimuler la demande globale. » Dit autrement : lorsque la crise est trop profonde, un « prêteur en dernier ressort » ne suffit plus : c'est l'intervention d'un « emprunteur en dernier ressort » qui devient nécessaire.

Source : Sandra Moatti, « Demain la dépression ? », extrait de « Dossier spécial crise », *Alternatives économiques*, n° 274, novembre 2008.

## DOCUMENT 3

Les années 1980 semblent marquer une rupture avec les politiques conjoncturelles keynésiennes [...]. Cependant cette rupture ne doit pas être exagérée. L'objectif de plein-emploi reste essentiel aux Etats-Unis et c'est surtout la zone euro qui privilégie de façon durable la lutte contre l'inflation. L'arme budgétaire continue à être utilisée de façon contra-cyclique [...] mais c'est moins vrai en Europe [...] du fait des contraintes du pacte de stabilité et du poids des déficits [...].

Dans la pratique, le budget et la monnaie restent toujours utilisés. Même si le contexte (une économie mondialisée où les anticipations des agents sont fondamentales) et la situation des différents pays conduisent à des applications et des résultats variables [...]. En fait, une politique conjoncturelle n'est efficace que si le contexte structurel et les anticipations des agents s'y prêtent.

Source : Bruno Marcel, Jacques Taïeb, « De nouvelles politiques conjoncturelles ? », extrait de *Les Grandes Crises*, Armand Colin, collection « Cursus », 2008.



## DOCUMENT 4

Confronté au quadruplement des prix du pétrole, le gouvernement de Jacques Chirac adopte en 1975 un vaste plan de relance (2,1 % à 2,2 % du PIB) comportant 15 milliards de francs d'investissements publics supplémentaires, une dizaine de milliards de mesures fiscales, dont des déductions de TVA [...]. Cette politique soutient l'activité mais est à l'origine, dès la fin de l'année, de multiples déséquilibres et d'une forte progression des importations.

Après le deuxième choc pétrolier de 1979-1980, le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy prend des mesures d'impulsion budgétaire [...], annonce des réformes sociales [...]. Cette relance dans un seul pays, de l'ordre de 1 % du PIB, s'achèvera en mars 1983 avec le tournant de la rigueur, la désinflation compétitive et la prise en compte de la contrainte externe, notamment européenne.

Source : Claire Guélaud, « De la relance Chirac (1975) à l'expérience socialiste de 1981-1982 », dossier « Plan de relance de l'économie », *Le Monde*, 5 décembre 2008.

## DOCUMENT 5

La confiance des prêteurs dans la capacité des Etats à rembourser leurs dettes est fondée sur trois éléments : contrairement à un individu, l'Etat ne meurt pas et peut donc continuellement rembourser ses dettes à l'aide d'emprunts nouveaux ; contrairement à une entreprise, l'Etat peut rembourser ses dettes en levant des impôts ; en cas d'insolvabilité d'un Etat, une solution possible est la monétisation de la dette [...]. Souvent pratiquée par le passé, cette solution a été écartée parce qu'elle créait de l'inflation [...].

En 2001, l'administration américaine avait réagi au ralentissement de l'activité (accentué par les attentats du 11 septembre) en réduisant les impôts tandis que les dépenses augmentaient [...]. En raison du déficit d'épargne intérieur, les Treasury bonds<sup>1</sup> ont été acquis par des non résidents au premier chef des banques centrales (en particulier chinoise) ainsi qu'un certain nombre de fonds d'investissement dans les pays producteurs de pétrole ou tout simplement « émergents ».

1. *Treasury bonds* : bons du Trésor.

Source : Agnès Benassy-Quéré et Lionel Fontagné, « Crise financière : qui va payer ? », Telos, Agence intellectuelle ([www.telos-eu.com](http://www.telos-eu.com)), 11 octobre 2008.



## I – REMARQUES GÉNÉRALES

## SUJET

Le sujet se rattachait simultanément à plusieurs parties du programme de l'épreuve d'économie du concours Passerelle ESC. En effet, le thème de la politique budgétaire relève de multiples aspects de la vie économique explicitement couverts par le programme :

- « les grandes fonctions économiques (production, répartition et dépense) en économie ouverte ;
- le rôle de l'Etat : objectifs et instruments de politique économique ;
- l'intégration européenne ;
- les grands courants de la pensée économique ;
- l'histoire économique de 1945 à nos jours : les grandes tendances ».

## Le sujet en lui-même.

Le sujet en lui-même ne présentait pas de difficulté particulière ; il exigeait cependant d'analyser avec soin les termes du sujet et de bien les mettre en relation entre eux afin de bien cibler la question et d'éviter ainsi des hors sujets.

## • « La politique budgétaire »

Définition générale : il s'agit des décisions de l'Etat concernant les dépenses publiques (dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement) et les recettes (impôts, cotisations sociales perçues par l'Etat).

Précisions :

- La politique budgétaire se distingue des deux autres grands instruments de la politique économique : la politique monétaire et l'action réglementaire. Mais elles peuvent interférer (exemples : déficit budgétaire financé par recours à la création monétaire et non à l'épargne ; « policy mix »).
- Pour la commodité de l'analyse, on distingue les mesures à visée conjoncturelle (recherche d'effets à court terme, contracycliques [régulation, 3<sup>e</sup> fonction de Musgrave]) des mesures à portée structurelle (recherche d'effets à plus long terme). Dans la réalité, les deux sont souvent indissociables : c'est le cas de la fameuse politique des grands travaux de Roosevelt (New Deal) où la construction des barrages dans la vallée du Tennessee visait des effets immédiats (stimulation de la demande globale donc de l'activité et de l'emploi [régulation conjoncturelle]) mais aussi des effets à long terme (aménagement régional [croissance économique]).
- Une politique budgétaire contracyclique n'est pas forcément expansionniste (politique de relance) ; elle peut également être restrictive (rigueur). Il peut y avoir alternance des deux (« stop and go »).
- L'impact du budget de l'Etat sur l'économie ne relève pas forcément de mesures

« actives », discrétionnaires. Il peut résulter du fonctionnement du dispositif déjà en place, sans mesures particulières (« stabilisateurs automatiques »).

## • « Les économies contemporaines »

Le terme contemporain a un sens large. Donc le champ chronologique du sujet ne se réduisait pas à l'actualité des années récentes (crise des *subprimes* et ses prolongements). Le document 4, en faisant référence à la politique de relance de 1975 en France, consécutive au premier choc pétrolier de 1973, suggérait un point de départ commode dans le temps.

Ce qui était important, ce n'était pas tellement la délimitation stricte d'un champ chronologique mais la prise en compte des caractéristiques des économies contemporaines, en particulier par rapport à l'époque de Keynes :

- ouverture accélérée des économies (internationalisation, mondialisation) tant sur le plan des échanges commerciaux (sphère réelle) que sur celui des mouvements de capitaux (sphère monétaire et financière) ;
- pour les pays membres de l'Union européenne, et plus encore pour les pays membres de la zone euro, cette internationalisation se ressent également au plan de la conduite de la politique économique (institutions européennes, règles communes...);
- autres aspects : progrès de la connaissance économique, en particulier en ce qui concerne le rôle des anticipations des agents, par exemple.

## • « Choc économique »

Au sens général et courant, un choc est un événement brutal, inattendu, qui prend les agents au dépourvu et qui a des effets perturbateurs immédiats (l'analyse de court terme domine). Les chocs peuvent être réels (exemple : hausse des prix relatifs des produits [choc pétrolier, ...]) ou monétaires et financiers (exemple : hausse brutale des taux d'intérêt, des taux de change...). Les chocs sont principalement de demande ou d'offre.

Ici, compte tenu de la durée relativement courte de l'épreuve, et des pistes suggérées par le dossier, il fallait donner la priorité aux chocs de demande (crises de débouchés).

## • « L'Etat »

Sens courant : les administrations publiques nationales, au niveau national. A noter que la Banque centrale est l'un des éléments constitutifs de l'Etat (ne pas dire qu'elle est indépendante ou dépendante de l'Etat, mais du pouvoir politique, du gouvernement, ce qui est différent).

Pour les pays de l'Union européenne, l'Etat, c'est aussi l'ensemble des institutions européennes qui ont bénéficié d'un transfert de souveraineté, soit total (politique monétaire) soit partiel (politique budgétaire et action réglementaire).

## • « Peut-il ? »

Cette question se décompose en deux sous-questions (« problématique »)

- L'Etat est-il fondé à utiliser cet instrument ? Est-ce économiquement justifié ?

Problème de l'efficacité économique d'une relance budgétaire : est-ce qu'elle résorbe un choc [efficacité], n'a aucun impact sur elle [limites] ou, pire, l'aggrave [effets pervers] ?

– L'Etat a-t-il la possibilité de mettre en œuvre une telle politique ? En a-t-il les moyens ? A supposer que la politique budgétaire soit efficace, l'Etat a-t-il les ressources financières voulues (financement du déficit budgétaire) ? A-t-il la liberté de le faire ou subit-il des contraintes institutionnelles [ex. : le Pacte de stabilité budgétaire dans la zone euro] ?

– « Face à un choc économique, l'Etat peut-il ? » La mise en relation de ces deux termes confirme clairement qu'il ne s'agit pas d'étudier la politique budgétaire en général, mais la politique budgétaire dans son utilisation conjoncturelle, contracyclique (choc) ; la politique budgétaire pour agir sur les structures de l'économie est ici hors sujet, sauf si elle a des répercussions contracycliques.

Cette analyse, un peu longue, des termes du sujet montre son importance. En effet, elle constitue une étape indispensable pour le candidat :

- elle lui permet, au départ, de bien orienter sa réflexion, d'éviter les hors sujets ;
- elle lui permet ensuite de faire une introduction solide, rigoureuse, qui donne d'emblée au correcteur une impression favorable de précision, de précision.

#### **Le dossier qui accompagnait le sujet.**

Il présentait quelques faits tirés de l'actualité récente [documents 1, 2...] ou un peu plus ancienne [documents 3, 4] et des références ou des allusions à des notions de base de la science économique, à des mécanismes fondamentaux [exemple du document 5 : financement du déficit budgétaire par la création monétaire (§ 1) ou par le recours à l'épargne (§ 2)] et aux grandes théories de l'analyse économique [exemple du document 3 : le keynésianisme et sa contestation par l'analyse néoclassique, retrouvant une forte influence dans les années 1980 et suivantes].

CORRIGÉ



ÉCONOMIE

## CONTENU DES COPIES

Comme les années précédentes, beaucoup de candidats ont utilisé les remarques et les propositions de correction présentées dans les annales du concours Passerelle ESC ; c'est effectivement une manière efficace de préparer cette épreuve.

### *Forme*

La présentation matérielle des copies est généralement satisfaisante : il y a relativement peu de copies à la présentation négligée (écriture peu lisible, plan non annoncé, mal ou pas du tout matérialisé au niveau des parties et des sous-parties...).

Par contre, il faut déplorer un nombre assez élevé de copies présentant des déficiences fortes du point de vue de l'orthographe.

Ces défauts, lorsqu'ils ont été rencontrés par les correcteurs, ont été sanctionnés (note plus faible). C'est une question d'équité vis-à-vis des autres candidats qui s'astreignent à respecter les règles dans ce domaine.

Le jury rappelle avec fermeté, cette année encore, qu'une écriture lisible, un langage correct et adapté (orthographe, vocabulaire employé...), une présentation claire du texte produit, font partie des qualités minimales que l'on est en droit d'attendre d'étudiants se situant à un niveau d'études bac + 2, non seulement pour des raisons purement académiques mais aussi pour des raisons professionnelles : il s'agit pour les candidats de faire la preuve qu'ils sont capables de communiquer des informations à autrui, capacité qu'ils auront à mobiliser en permanence dans l'exercice de leur vie professionnelle future.

On observe qu'une orthographe déficiente est souvent révélatrice d'une pensée peu rigoureuse : un candidat qui n'est pas exigeant vis-à-vis de lui-même pour la forme l'est rarement pour le fond.

Une mention particulière doit être faite de l'emploi des majuscules et des minuscules, lequel pose problème à pas mal de candidats. Leur emploi n'est pas laissé à leur fantaisie : il existe des règles qu'il faut impérativement observer.

Exemples :

- l'Etat, l'Europe, la France, les Français, Keynes... : majuscules obligatoires ;
- l'état des finances d'un pays, les institutions européennes, l'économie française, la théorie keynésienne... : minuscules.

Il faut rappeler également que l'utilisation d'outils de correction (« effaceur », « correcteur ») doit être exceptionnelle. Son abus, outre l'aspect inélégant qu'il donne à la copie, témoigne de faiblesses méthodologiques : travail préparatoire insuffisant, pensée hésitante. Autant de défauts qui jouent en défaveur du candidat.

Les progrès constatés les années précédentes concernant le plan se confirment : dans leur grande majorité ; les copies sont convenablement structurées :

– l'introduction définit convenablement les termes du sujet, reproduit le sujet et l'explicite (problématique) puis annonce le plan général ;

– le développement est constitué de parties et de sous-parties commençant chacune par une phrase qui exprime la ou les idées générales qui vont y être développées (« phrase-titre », rédigée [obligatoire !]) ;

CORRIGÉ



ÉCONOMIE

- une conclusion termine le travail (reprise des idées générales et ouverture) ;
- ce plan est visualisé par des sauts de ligne, des paragraphes, donc facile à suivre.

#### • Début de chaque partie

Autant il est indispensable, à la fin de l'introduction générale, d'annoncer le plan général c'est-à-dire les grandes parties, autant il faut éviter absolument, au début de chaque partie, après la phrase-titre (obligatoire), de rédiger une deuxième phrase générale annonçant les différentes sous-parties. La durée de l'épreuve est trop courte : les candidats qui le font perdent du temps aux dépens de l'analyse économique elle-même, de la qualité des démonstrations, qui est l'objectif prioritaire.

#### • Fin de chaque partie

Un défaut était apparu il y a quelques années, en forte régression mais que l'on trouve encore dans certaines copies, à savoir la présentation systématique, à la fin de chaque sous-partie, de l'idée générale de la sous-partie suivante (sorte de transition interne à la partie).

Cette technique est triplement gênante :

- elle perturbe la compréhension (le correcteur ne sait pas s'il est encore dans le thème de la sous-partie qu'il est en train de finir de lire ou dans celui de la sous-partie qui va suivre) ;
  - elle aboutit à des répétitions systématiques : cette phrase de transition fait double emploi avec la phrase-titre de la sous-partie suivante, laquelle suffit si elle est claire et bien rédigée ;
  - surtout, elle occasionne, ici aussi, des pertes de temps aux dépens du contenu des éléments abordés, de la qualité de l'analyse économique, de la précision des démonstrations, qui doivent demeurer l'objectif premier du travail fourni.
- Conclusion : compte tenu de la durée relativement courte de l'épreuve, les transitions doivent être faites exclusivement lors du passage d'une grande partie à une autre, pas lors du passage d'une sous-partie à une autre sous-partie.

#### • Conclusion générale

Sa première partie doit être constituée par une reprise des idées générales. Mais elle doit être très courte. Il ne faut pas faire un résumé du développement : ce serait, ici encore, une perte de temps, aux dépens des raisonnements, de l'argumentation à l'intérieur du développement.

Sa deuxième partie doit être constituée par une « ouverture » sur un thème plus large que le sujet, ou proche de lui. Il faut surtout éviter de le faire sous forme d'une question, qui dans le pire des cas porte sur des thèmes qui appartenaient au sujet et donc auraient dû être abordés dans le développement, ou qui aborde un thème intéressant mais de manière tellement plate, creuse, qu'elle ne fait que démontrer la pauvreté de la pensée du candidat. C'est une échappatoire qui n'abuse pas le correcteur. Il faut, au contraire, que l'ouverture apporte quelque chose, soit une ultime occasion pour le candidat de révéler des compétences donc d'améliorer sa note. (Voir exemple à la fin du corrigé ci-dessous).

CORRIGÉ

PASSELLE 1

ÉCONOMIE

CORRIGÉ

PASSELLE 1

ÉCONOMIE

#### Fond

Il faut rappeler quelques exigences propres à l'épreuve.

#### 1) Il s'agit d'une dissertation, c'est-à-dire d'une argumentation ordonnée selon un plan logique.

Cela signifie que les candidats doivent proposer une réponse à la question posée explicitement ou implicitement par le sujet. Ils doivent la justifier par des raisonnements, des démonstrations, qui s'appuient à la fois, comme le précise le libellé du sujet, sur des connaissances personnelles et sur le dossier fourni.

L'épreuve consiste à intégrer dans le déroulement d'une démonstration personnelle les informations puisées à la fois dans les documents fournis et dans ses propres connaissances. Elle ne consiste pas en une synthèse de dossier. Elle ne consiste pas non plus à reproduire les documents, en les citant textuellement ou en les paraphrasant, et en perdant du temps à citer avec précision la source correspondante (nom de l'auteur, nom de l'ouvrage, date...). Le recopiage ou la paraphrase d'un extrait de document ne vaut pas démonstration. Les documents utilisés ne doivent pas être cités, ils doivent être explicités.

L'épreuve consiste à faire la preuve d'une capacité satisfaisante à faire le lien entre :

- les concepts économiques de base que les candidats sont censés connaître à partir du moment où ils choisissent cette épreuve ;
- et des questions d'actualité, le terme actualité étant à prendre dans une acception très large.

À cet égard, deux défauts extrêmes sont à éviter :

- se borner à un descriptif pur et simple, à une accumulation de faits pris dans le dossier et dans les connaissances personnelles, sans référence aux concepts de base, aux instruments d'analyse couramment utilisés par la science économique à propos du thème du sujet ;
- à l'opposé, se contenter de la récitation d'un cours théorique sur le phénomène étudié, sans lien avec la réalité observable, avec les événements, en particulier sans aucune utilisation des faits présentés dans les documents.

À propos de la mobilisation des connaissances théoriques, on peut préciser que les représentations graphiques en usage en science économique, si elles sont employées, doivent être accompagnées d'un « mode d'emploi » et d'un raisonnement explicite. Les graphiques peuvent compléter une argumentation, ils ne peuvent en aucun cas s'y substituer. Il est obligatoire de formuler explicitement les idées qui s'y rattachent. C'était le cas, pour ce sujet, des graphiques du modèle IS/LM, assez fréquemment utilisé.

Même règle pour les schémas (termes économiques reliés par des flèches).

## 2) Précisions sur le dossier de documents.

Le dossier doit être utilisé par le candidat. Non seulement il a intérêt à le faire, mais, en outre, il a obligation de le faire, afin de permettre au correcteur de tester sa capacité à comprendre les informations qui lui sont fournies et à les utiliser.

Le contenu du dossier de documents est volontairement incomplet :

- il est délibérément conçu de telle sorte qu'il ne permette pas de traiter l'intégralité du sujet. Il est là pour fournir une aide partielle et suggérer des pistes de recherche et de réflexion ;
- c'est vrai pour les thèmes couverts par les cinq documents fournis. C'est vrai également pour chaque document à l'intérieur desquels des coupes, explicitement signalées [...], ont été volontairement opérées ;
- le dossier demande donc à être complété par des connaissances personnelles qui se greffent sur les documents pour les expliciter et les prolonger, en amont ou en aval du raisonnement. En effet, des connaissances personnelles préalables sont indispensables pour comprendre certains documents, souvent volontairement allusifs ou tronqués : ils suggèrent une piste mais laissent à la charge des candidats le soin d'apporter les éléments complémentaires nécessaires.

Trois exemples :

- **Document 1** : L'explicitation de la notion de « passager clandestin » avait été volontairement supprimée, il appartenait au candidat de la rétablir dans son développement.
- **Document 3** : Idem pour la « rupture avec les politiques keynésiennes » : il appartenait au candidat de compléter...
  - en présentant la vision de Keynes concernant la nature des problèmes (équilibre de sous-emploi, rôle de la demande effective) et les solutions (notamment le rôle clé des dépenses publiques et leur effet multiplicateur sur le revenu global et donc l'emploi) ;
  - puis en présentant les critiques néoclassiques (Friedman, NEC) qui ont inspiré la réorientation des politiques conjoncturelles des années 1980 et 1990, principalement en Europe (Thatcher, Traité de Maastricht...).
- **Document 5** : Idem pour la « monétisation de la dette » : il appartenait au candidat de faire le lien avec le financement du déficit budgétaire par la création monétaire et d'expliquer comment il pouvait être plus ou moins inflationniste.

### Contenu des copies du concours 2010

Encore plus que les années précédentes, on note une hétérogénéité marquée des copies, avec, aux extrêmes, l'existence à la fois d'excellentes copies, qui dénotent une préparation sérieuse et efficace, et de copies extrêmement faibles, tant du point de vue de la forme que du fond.

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

ÉCONOMIE

103

## 2 – PROPOSITION DE CORRIGÉ

### Quelques remarques préliminaires.

Il n'y a jamais un seul plan possible pour traiter un sujet. Le corrigé proposé ici n'est qu'une manière correcte, parmi d'autres, de répondre à la question.

Le plan adopté n'a pas à être prioritairement original. La banalité d'un plan ne doit pas faire peur : il ne faut pas à tout prix chercher à être original : l'originalité n'est pas une fin en soi. Ce qui prime, c'est de rendre compte avec rigueur de la réalité. L'originalité peut être envisagée comme une qualité supplémentaire éventuelle, qui enrichit, qui complète la solidité de l'analyse et non qui s'y substitue.

Il n'y a aucune raison sérieuse de s'imposer a priori de faire un plan en deux parties plutôt qu'en trois ou l'inverse (Idem pour les sous-parties). Le plan n'est qu'un outil, un moyen de présenter clairement et logiquement les idées générales auxquelles on a abouti : ce sont donc les idées que l'on veut défendre qui commandent les choix concernant la structure du plan.

Le corrigé proposé ici dépasse quelque peu la taille du travail que les candidats pouvaient raisonnablement fournir dans le temps assez court de l'épreuve (encore que les très bons candidats sont arrivés à présenter un travail très riche, à la fois du point de vue quantitatif et qualitatif). Ce corrigé est assez développé pour :

- rappeler les principaux thèmes qui pouvaient être abordés sur le sujet ;
- fournir un modèle assez élaboré pouvant aider à la préparation du concours 2011.

### INTRODUCTION

#### 1. Amener le sujet

(... tout en définissant les termes du sujet au fur et à mesure qu'on les rencontre ; pour le détail, se reporter ci-dessus à l'analyse des termes du sujet)

Les différentes économies nationales sont frappées par des chocs, de nature diverse, qui dégradent la conjoncture (utiliser le carré magique de Kaldor).

Dans chacun des pays, l'Etat, généralement, ne reste pas inactif, et il tente d'y faire face (politique contracyclique), notamment par la politique budgétaire, à définir.

Le monde contemporain, dans lequel il conduit sa politique budgétaire, est caractérisé principalement par une internationalisation accrue des économies (mondialisation, globalisation), avec, pour les pays européens, l'impact essentiel du cadre régional (Union européenne, voire zone euro).

#### 2. Poser le sujet

La question est donc de savoir si (on recopie le sujet, en adaptant sa forme mais sans changer les termes), dans les économies contemporaines, face à un choc économique, l'Etat peut utiliser cet instrument de politique économique qu'est la politique budgétaire.

En d'autres termes, il s'agit de voir si (on explicite le sujet : problématique) il est économiquement justifié pour l'Etat de mettre en œuvre une politique budgétaire

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

ÉCONOMIE

104

contracyclique, et, si c'est le cas, s'il en a les moyens. La question concerne donc à la fois l'efficacité et la faisabilité d'une telle politique.

### 3. Annoncer le plan

La réponse à cette question est complexe : dans la période contemporaine, on peut distinguer grosso modo deux périodes.

Dans les trois dernières décennies du siècle dernier et le début des années 2000, la vigueur des remises en cause théoriques des politiques budgétaires actives et l'existence de contraintes externes ont fait que les différents pays ont eu du mal à recourir à ce type de politique, surtout en Europe.

Mais la gravité du choc provoqué par la crise des *subprimes* (2007) a levé les obstacles, même si l'utilisation massive de la politique budgétaire ne va pas sans difficultés et sans risques.

Ce plan donne une place à peu près équivalente aux connaissances personnelles indispensables pour traiter le sujet (en majorité hors dossier) et les faits présentés dans le dossier de documents, axés surtout sur la situation actuelle. Cet équilibre a caractérisé les meilleures copies, mobilisant intelligemment à la fois les mécanismes économiques essentiels et les faits.

## DÉVELOPPEMENT

*I. Durant les trente dernières années du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup>, le regain d'influence des critiques des positions keynésiennes par le courant néoclassique et l'ouverture des frontières ont remis en cause la capacité des Etats à utiliser la politique budgétaire pour lutter contre un choc économique, principalement en Europe*

*A. Le courant néoclassique a réactivé ses critiques des politiques budgétaires d'inspiration keynésienne*

- 1) La position keynésienne : légitimité et efficacité des politiques budgétaires contracycliques
  - L'origine des problèmes : insuffisance de la demande globale (l'équilibre de sous-emploi) ; amplification possible par un choc, que les marchés seuls ne peuvent résorber.
  - La solution budgétaire : stimulation de la demande globale, principalement par les dépenses publiques et accessoirement par la baisse des impôts ; effet multiplicateur sur le revenu global (en cas de budget équilibré : multiplicateur = 1 [Haavelmo]) et, surtout, impact sur les anticipations des agents (réduction de l'incertitude).
  - Des contreparties supportables : déficit budgétaire financé ultérieurement par l'activité et l'épargne (effet multiplicateur) ; effet d'éviction seulement partiel, inflation modérée avec arbitrage possible entre inflation et chômage (relation de Phillips).

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

ÉCONOMIE

105

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

ÉCONOMIE

106

- 2) Le regain d'audience de la critique néoclassique des politiques budgétaires actives (relance)
  - La critique traditionnelle (Pigou) : inutilité (autorégulation des marchés), inefficacité complète et effet d'éviction total de l'investissement privé par les dépenses publiques.
  - Les thèses de Friedman : la théorie du revenu permanent, le monétarisme (en cas de financement du déficit budgétaire par la création monétaire, il y a efficacité à court terme mais pas à long terme [stagflation]).
  - La Nouvelle Economie Classique : caractère entièrement rationnel des anticipations rendant toute relance inefficace même à court terme (monétarisme radical : principe d'invariance ; théorème d'équivalence ricardienne de Barro).

*B. L'ouverture des frontières a alourdi la contrainte extérieure réelle*

1. La prise en compte par les keynésiens eux-mêmes des effets des échanges commerciaux internationaux (modèles keynésiens réduits en économie ouverte).
  - Analyse dans un seul pays : aux « fuites » hors du circuit de l'économie nationale existant déjà en économie fermée (épargne) s'ajoutent les importations, d'où un effet multiplicateur plus faible.
  - Modèle à deux pays commercialement interdépendants (Lecaillon) : l'évolution conjoncturelle d'un des deux pays dépend fortement de l'évolution conjoncturelle de l'autre pays, donc les politiques budgétaires sont elles-mêmes interdépendantes.
- 2) L'exemple des tentatives de relance en France a montré comment la relance budgétaire bute sur la contrainte extérieure réelle (biens et services : commerce extérieur) [document 4].
  - Les deux tentatives (Chirac [1975, après le premier choc pétrolier]), Mauroy [1981, après le deuxième choc pétrolier]) : recours à la relance budgétaire.
  - L'échec : la dégradation rapide de la conjoncture au niveau réel (déficit extérieur) et monétaire et financier (dépréciation du franc, fuite des capitaux) a obligé à substituer la rigueur à la relance (« stop and go »).

*C. Conséquence : dans la suite des années 1980 et les années 1990, les Etats ont pu assez difficilement utiliser la politique budgétaire à des fins contracycliques, surtout en Europe*

1. Le cas européen : soumission à la doctrine libérale et aux théories néoclassiques à propos de la gestion des différentes politiques budgétaires nationales (traité de Maastricht).
  - L'interdiction du financement des déficits budgétaires par recours à la création monétaire (influence du monétarisme + traumatisme en Allemagne [1923 ; 1945]). Il n'est plus possible de recourir aux facilités du financement monétaire du déficit budgétaire et à l'allègement du poids réel de la dette par l'inflation.
  - Limitation du déficit budgétaire et de la dette (critères de convergence) ; renforcement ultérieur par le Pacte de stabilité budgétaire (sanctions possibles), dans la



perspective de la mise en place de l'euro. D'où, en France, par exemple, l'abandon de toute régulation conjoncturelle véritable au profit d'une stratégie de « désinflation compétitive » (« politique du franc fort »).

- 2) Le cas des Etats-Unis : une plus grande liberté vis-à-vis des principes libéraux et des positions néoclassiques, pourtant dominantes dans ce pays [document 3].
  - En cas de choc, mobilisation de l'outil budgétaire. Exemples : « keynésianisme involontaire » de R. Reagan (1981 : dépenses publiques d'armement assorties de baisses d'impôts) ; G. Bush face aux effets récessifs du krach boursier de 2000 (Nasdaq) utilise résolument l'arme budgétaire, de concert avec une politique monétaire « accommodante » (Fed).
  - Une attitude très pragmatique, qui amplifie des problèmes anciens des Etats-Unis (déficit extérieur et instabilité du dollar, déficits jumeaux, fuite en avant dans l'endettement public et privé), permise par la position dominante du pays (attitude de « benign neglect », remontant aux années 1960).

#### Conclusion partielle :

reprise de l'idée générale de la partie (= phrase titre) et transition vers la partie suivante.

### **II. Depuis 2007, la gravité des chocs provoqués par la crise des subprimes a levé les diverses réticences à l'emploi de l'arme budgétaire à des fins contracycliques mais sa mise en œuvre est très dépendante du cadre institutionnel, et présente des risques sérieux**

#### A. Une conjoncture d'une rare gravité qui provoque un emploi immédiat et massif de l'arme budgétaire

1. Le problème : une série de chocs pouvant dégénérer en crise globale sévère
  - Au départ, aux Etats-Unis. Brutalité de la crise des subprimes (été 2007) puis, en septembre 2008, de la panique déclenchée par la décision de laisser Lehman Brothers faire faillite, puis par le rejet du plan Paulson (finalement assez vite adopté par la suite).
  - La contagion : ces chocs de nature financière et monétaire se diffusent à la sphère réelle (crise de débouchés) par divers canaux, de manière à la fois « verticale » (de marché en marché : effets de richesse négatifs ; crise de liquidité et de solvabilité des banques => menace de crédit crunch) et « horizontale » (de pays à pays : diffusion hors des Etats-Unis via la dissémination internationale des actifs « toxiques » ; effets réels par le canal des échanges internationaux).
- 2) D'où une réactivation spectaculaire de la politique budgétaire. A la fois :
  - mesures budgétaires de sauvetage dans la sphère monétaire et financière : garanties de dettes ; rachat d'actifs toxiques voire recapitalisation des banques et établissements financiers les plus en difficulté, pouvant aller jusqu'à une nationalisation partielle ou totale (exemples : Northern Rock en Grande Bretagne, AIG aux Etats-Unis) [document 2] ;

CORRIGÉ

PASSELLE 1

ÉCONOMIE

107

- mesures de soutien à la demande, pour maintenir les débouchés (globalement ou de manière ciblée [exemple : automobiles]). L'aggravation des déficits publics qui en découle est permise par un assouplissement du Pacte de Stabilité Budgétaire (Union européenne), voire par un recours au financement monétaire de la dette (Etats-Unis : achats de titres d'emprunt d'Etat par la FED) [document 2].

#### B. Une mise en œuvre et une efficacité très dépendantes du cadre institutionnel

1. Le cadre idéal : l'Etat fédéral (cas des Etats-Unis) [document 3]
  - Pour que l'arme budgétaire soit efficace pour faire face à un choc, il faut que les mesures soient massives, rapides et cohérentes, ce qui doit permettre des effets mécaniques forts (effet multiplicateur) et surtout un rétablissement de la confiance qui oriente favorablement les anticipations des agents.
  - C'est globalement le cas aux Etats-Unis où la structure fédérale fait que les décisions du Trésor s'imposent aux différents Etats de l'Union (face à un choc asymétrique, il y a solidarité fiscale : les différents Etats des Etats-Unis constituent une zone monétaire optimale [Mundell, Johnson]). Action concertée Trésor et de la Réserve fédérale (policy mix).
- 2) Les handicaps de la politique budgétaire dans l'Union européenne (cas de la zone euro)
  - Dans l'Union européenne, cette solidarité fiscale n'est pas véritablement réalisée (faiblesse du budget communautaire, ne pouvant être en déficit ; pour les différents budgets nationaux, les règles de Maastricht n'instituent qu'une police budgétaire). Le traité de Dublin laborieusement adopté n'a pas mis en place une véritable autorité à la tête de l'Union européenne, pouvant impulser une véritable politique budgétaire contracyclique commune [document 1].
  - D'où une simple coordination qui n'est que l'habillage laborieux de plans nationaux disparates. Les stratégies assez égoïstes (dilemme du prisonnier et passager clandestin ; risque moral). La zone euro n'est pas une zone monétaire optimale. Policy mix bridé par la mission exclusive de la BCE (lutte contre l'inflation) [document 1].

#### C. Parmi les risques provoqués par la réutilisation massive de la politique budgétaire à des fins contra-cycliques, il faut citer en priorité

1. Les phénomènes de dépendance
  - En interne : dépendance vis-à-vis des grands acteurs privés (cas des grandes banques : « Too big to fail ») d'où un problème d'équité (« Privatisation des profits, socialisation des pertes ») ; le service de la dette publique est très contraignant et est assuré aux dépens d'autres dépenses publiques essentielles pour la croissance et les équilibres sociaux (utiliser les trois fonctions de l'Etat de Musgrave).
  - Vis-à-vis de l'étranger : dépendance financière vis-à-vis des créiteurs étrangers pour attirer l'épargne puis la retenir (crédibilité), d'où une contrainte pesant sur la politique économique interne, devant rassurer en permanence les marchés.

CORRIGÉ

PASSELLE 1

ÉCONOMIE

108

Problème spécifique de la dépendance des Etats-Unis vis-à-vis de leurs créanciers, en particulier de la Chine [document 5] (mais la dépendance est mutuelle : débouchés commerciaux, taux de change).

- 2) Le dévoiement possible de la politique budgétaire contracyclique d'inspiration keynésienne
- Keynes n'est pas un partisan du laxisme budgétaire : il n'envisage le déficit budgétaire qu'en cas de récession et exclusivement pour la partie « investissements publics » du budget (ils doivent compenser la faiblesse de l'investissement privé). La composante budget courant (« fonctionnement »), elle, doit être intégralement financée par les impôts.
  - Par conséquent, des déficits budgétaires chroniques, notamment à cause des dépenses ordinaires permanentes (traitements et prestations sociales, fournitures...) non couvertes par les recettes fiscales, ne sauraient être justifiés par des préoccupations contracycliques. Ils mettent en danger les pays concernés et leurs partenaires (cas extrême : la Grèce, avec effets perturbateurs sur les autres pays de la zone euro et sur l'euro lui-même).

*Conclusion partielle :*

reprise de l'idée générale de la partie (= phrase titre)

#### CONCLUSION GÉNÉRALE

1. **Reprise** des idées générales. Cette reprise doit être très courte. On peut reprendre l'annonce générale du plan telle quelle.
2. **Ouverture** (élargissement du sujet sur des thèmes voisins ; éviter de finir sur une question, surtout si elle est très vague, très générale).

*Exemple de thème possible*

- En plus de l'utilisation de l'instrument budgétaire comme arme d'urgence, face à un choc (court terme), que l'on vient d'analyser, il faut signaler qu'il a également un rôle essentiel dans la croissance économique (perspective de plus long terme). C'est ce qui ressort des progrès récents de l'analyse : les auteurs des théories de la croissance endogène, pourtant très réticents à toute intervention publique sur la conjoncture, insistent sur le rôle essentiel des dépenses publiques dans la fourniture des biens collectifs et l'internalisation des externalités positives créées par les entreprises, indispensables pour assurer la vigueur et la pérennité de la croissance.
- En pensant à l'Union européenne, on ne peut que déplorer, ici encore, le fait que le budget communautaire, qui serait le mieux placé pour générer de tels effets stimulants, ne soit pas à la hauteur des besoins. Cet état de fait handicape les pays de l'Union par rapport à leurs concurrents de grande taille, anciens (Etats-Unis) et nouveaux (grands pays émergents). De ce point de vue, rien ne pousse à l'optimisme : on ne voit pas trop, actuellement, ce qui pourrait débloquer cette situation.

CORRIGÉ

PASSELLE  
1

ÉCONOMIE

109

SUJET

## EDUCATION ARTISTIQUE

*Ce cas a été rédigé par l'ESC Troyes.*

**Durée : 2 heures.**

### MÉTHODOLOGIE ET CONSIGNES

*Aucun document n'est autorisé.*

*Le candidat traitera au choix l'un des deux sujets ci-dessous*

#### *Nature de l'épreuve*

*Il peut s'agir d'une dissertation ou d'un commentaire de texte. Deux sujets au choix sont proposés.*

#### *Définition de l'épreuve*

*Construire une réflexion argumentée à partir d'une problématique pertinente autour d'un sujet relevant du domaine des arts appliqués ou arts plastiques en lien avec le domaine de l'entreprise.*

#### *Programme*

*Art plastique et art appliqué au XX<sup>e</sup> siècle.*

#### *Méthodologie*

*La rédaction d'une introduction, de la problématique, d'un développement et d'une conclusion.*

#### *Critères d'évaluation*

- *Problématique précise.*
- *Réflexion sur le sujet proposé et mise en œuvre des connaissances.*
- *Qualité d'argumentation.*
- *Qualité de style et de présentation.*
- *Toute conclusion justifiée.*

SUJET

#### SUJET I

« *Comment l'art est-il contemporain ?* »

#### SUJET II

« *Le design ne signifie pas donner une forme à un produit plus ou moins stupide, pour une industrie plus ou moins sophistiquée. Il est une façon de concevoir la vie, la politique, l'érotisme, la nourriture et même le design.* »

Ettore Sottsass

ÉDUCATION ARTISTIQUE

110

## SUJET I

**Contemporain : qui est en même temps.**

Les concepts artistiques sont des réalités liées à un moment de l'histoire, ils ne sont pas intemporels.

Depuis toujours, l'art est ancré dans l'organisation socio-politique et économique, associé à l'évolution de la pensée, aux sciences, aux découvertes, aux révolutions techniques ou technologiques.

L'art témoigne du progrès accompli par l'homme sur les chemins de la connaissance.

De l'artiste artisan (Moyen Age), l'artiste ingénieur (Renaissance), l'artiste de cour (XVII-XVIII<sup>e</sup>), l'artiste philosophe (XVIII<sup>e</sup>), l'artiste inspiré (XIX<sup>e</sup>), l'artiste politique à l'artiste contestataire (XX<sup>e</sup>), l'artiste sait rendre visibles les réalités de son époque.

L'art a le pouvoir de révélation de son époque.

## SUJET II

Présenté trop souvent comme un style, Ettore Sottsass nous donne ici une définition du design empreinte de provocation et d'humour.

Il dénonce tout d'abord la connivence industrie/société de consommation qui produit avec abondance objets inutiles et gadgets illusoire.

Le design pour Sottsass est un mode de pensée donnant du sens à la vie, s'imissant même dans l'intime de chacun.

Renouant avec l'essentiel, le design rend chacun responsable, rendant chacun conscient de tous les instants de son existence.

## ESPAGNOL

*Nature de l'épreuve, objectifs, conseils aux candidats, bibliographie*

## NATURE DE L'ÉPREUVE

*1<sup>re</sup> épreuve*

Faire la synthèse en espagnol d'un texte extrait de la presse espagnole ou hispano-américaine d'environ 600 mots et d'un texte français extrait de la presse française d'environ 600 mots.

Chaque synthèse comportera environ 150 mots ( $\pm 10\%$ ).

Le texte espagnol et le texte français abordent un sujet commun ou voisin vu sous deux optiques différentes.

*2<sup>de</sup> épreuve*

Épreuve rédactionnelle. Il s'agit de traiter librement un sujet en rapport avec les deux textes dont le candidat aura fait la synthèse.

## OBJECTIFS

L'épreuve vise à mobiliser et tester les compétences du candidat dans les domaines suivants :

- Compréhension d'un document écrit en espagnol et en français,
- Connaissances culturelles, historiques et économiques du monde hispanophone,
- Capacités de synthèse et d'appropriation personnelle d'une problématique liée au monde hispanophone.

Pour ce faire, il est nécessaire d'associer à une **maîtrise solide** de la langue une **bonne connaissance** de la sphère culturelle et économique du monde hispano-américain, de savoir retirer d'un support les concepts et les informations essentiels afin de les mettre en forme **rapidement et efficacement**.

## CONSEILS AUX CANDIDATS

Les sujets sont des sujets d'actualité. Ils peuvent être d'ordre culturel, économique, politique, sociétal, etc.

Ils sont le plus souvent de caractère général et concernent le monde, l'Europe et ses relations, avec l'Espagne et/ou l'Amérique latine. Les questions abordées peuvent se rapporter à une réalité précise du monde hispanophone (un homme politique, une entreprise, un événement, les délocalisations, le tourisme, l'immigration, etc.), mais aussi aborder un sujet sous un angle bien plus général dans le cadre des relations franco-espagnoles ou franco-hispano-américaines (*i.e.* politiques de coopération dans le domaine de la Recherche et du Développement : forces/faiblesses, divergences/convergences, historique des relations, etc.).

Les concepteurs s'efforcent de faire en sorte que les sujets ne soient ni trop spécialisés, ni trop techniques, ni sulfureux, ni ennuyeux (même s'ils savent qu'il est impossible de contenter tout le monde !) et que le lexique soit accessible à la grande majorité des candidats qui, rappelons-le, ont **volontairement** fait le choix de prendre l'espagnol parmi les onze épreuves au choix proposées.

Nous conseillons aux candidats de s'entraîner pour respecter la longueur des textes qu'ils ont à produire. Trop courts ou trop longs, ils seront pénalisés. **Une synthèse ne s'improvise pas à la dernière minute.**

Il est fortement déconseillé de faire de la paraphrase au lieu d'une synthèse. Une lecture (et relecture) approfondie des textes, ainsi qu'une prise de recul par rapport à leur contenu sont les conditions *sine qua non* pour pouvoir prétendre à réaliser de bonnes synthèses.

La synthèse à partir d'un texte en français est celle qui pose le plus de problèmes formels car il faut trouver les mots justes dans la langue cible. Ce n'est en aucun cas un exercice de thème. Néanmoins, tout candidat averti retrouve facilement la plupart des mots-clés dans le texte en espagnol puisque les deux articles traitent un aspect du même thème sous un éclairage différent.

Concernant le fond, certains candidats oublient qu'une synthèse se base sur les principes suivants :

- lire **attentivement** le document pour en faire une analyse rigoureuse,
- distinguer l'essentiel de l'accessoire,
- reproduire les mots-clés (recopier des passages en entier),
- proscrire les commentaires personnels,
- respecter les consignes quant à la longueur exigée,
- supprimer les exposés introductifs du genre : « El texto que voy a sintetizar está sacado del muy famoso periódico español... en fecha de..., y en una primera parte voy a tratar el tema de... ».
- enchaîner logiquement les idées... Et c'est là que le bât blesse...

À ce sujet, voici une liste des enchaînements les plus courants qui peut s'avérer utile. S'il ne faut pas en abuser, il convient cependant de les connaître pour les employer correctement.

#### **Les connecteurs logiques**

Ces connecteurs sont très utiles car ils permettent de ne pas livrer pêle-mêle vos idées, mais bien au contraire de les structurer afin que l'ensemble, écrit ou oral, soit plus cohérent. Faites-en bon usage !

##### **a) Les marqueurs déductifs**

- así es que / dado que / de ahí que / de hecho / en efecto / por consiguiente / por eso / por lo tanto / porque / puesto que / pues / ya que, etc.

##### **b) Les marqueurs énumératifs**

- 1<sup>re</sup> *idée* : ante todo / en primer lugar / para empezar / por un lado / por una parte / primeramente / primero, etc.
- 2<sup>e</sup> *idée* : a continuación / además / después / en segundo lugar / por otra parte / por otro lado / segundo / también, etc.



- 3<sup>e</sup> *idée* : en último lugar / finalmente / para terminar / por fin / por último / tercero, etc.

##### **c) Les marqueurs restrictifs**

- ahora bien / a no ser que (+ subjonctif) / a pesar de / aun cuando / aun si / aunque (+ subjonctif = même si) / excepto / no obstante / por mucho que (+ subjonctif) / salvo / sin embargo, etc.

##### **d) Les marqueurs adversatifs**

- a diferencia de / al contrario / aunque (+ indicatif = bien que) / en cambio / en comparación con / mientras que / sino / sino que, etc.

##### **e) Les marqueurs conclusifs**

- al fin y al cabo / en conclusión / en definitiva / en resumen / en resumidas cuentas / para concluir / total, etc.

Quant à l'exercice de production libre (parfois oublié parce que le libellé se trouve au verso de la page 4 !), le jury est sensible à des prises de positions personnelles du candidat par rapport au sujet rédactionnel qui ne saurait être un plagiat des textes à synthétiser. Il convient d'éviter les banalités affligeantes, les lieux communs, le propos creux, les contrevérités.

Enfin, il est inutile de préciser que la langue doit être soignée : respect de la syntaxe, de l'orthographe, de la ponctuation, des majuscules. Une copie bien présentée, à l'écriture lisible, prédispose déjà le correcteur à émettre un avis favorable.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Nous conseillons aux candidats de lire la presse dans les deux langues (*Le Monde, Le Point, Le nouvel Observateur, l'Express, Les Échos... El País, El Mundo, ABC, La Vanguardia, Actualidad Económica...*) et de consulter des sites Internet.

Quelques références :

- *Atlas de l'Amérique latine*, Éditions Autrement, 2006, Collection Atlas/Monde.
- *Básico 2, la Civilisation hispanique*, Didier, 1998.
- *Le thème lexico-grammatical en fiches*, Ellipses, 2007.
- *Mémento bilingue de civilisation. Le monde hispanique contemporain*, Bréal éditions, 2005.

## ESPAGNOL

Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.

Durée : 2 heures.

### CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé.

L'épreuve comprend trois parties, chacune étant notée sur 20 :

I – Synthèse en espagnol d'un document rédigé en espagnol : 150 mots  $\pm$  10 % ;

II – Synthèse en espagnol d'un document rédigé en français : 150 mots  $\pm$  10 % ;

III – Production libre en espagnol : 200 mots  $\pm$  10 %.

Tout manquement à ces normes (par excès ou par défaut) sera sanctionné.

### SUJET

#### I – SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN ESPAGNOL

##### Cuando la empresa es gran hermano

Un trabajador teclea en su ordenador en la oficina de una multinacional. Es eficiente y, según sus gestos, se siente feliz. Sus jefes conocen sus pulsaciones, su tensión, las horas que ha trabajado hoy, lo que ha escrito en su ordenador y los correos electrónicos que ha enviado a clientes y compañeros. Es la supervisión total del empleado: una de las posibilidades que baraja Microsoft para desarrollar un futuro producto. El gigante de la informática pidió hace unas semanas la patente en Estados Unidos de un sistema al más puro estilo Gran Hermano. Mediante una serie de sensores colocados al empleado, un programa sería capaz de leer «*el ritmo cardíaco, la respuesta galvánica de la piel, las señales cerebrales, la electromiografía, las expresiones faciales y la presión sanguínea*». Ninguna empresa en España aplica todavía un sistema de control tan avanzado como éste y Microsoft insiste en que es sólo una petición de patente, como las 7.000 que tiene registradas ahora mismo. Sin embargo, muchas compañías españolas utilizan ya en mayor o menor medida sistemas de control para conocer los pormenores de las tareas de sus empleados. Desde consultoras que recortan el uso de la Red hasta barrenderos controlados por GPS.

Las firmas pueden elegir mayor o menor grado de autonomía y confianza para sus empleados. Tanto las empresas creadoras de los sistemas como las que los aplican prefieren evitar hablar de control. Ambos lados justifican la presencia de relojes de fichaje o localizadores asegurando que mejoran la seguridad y facilitan la gestión de los recursos humanos. Los límites están en saber si el control es proporcional al beneficio previsto y si los empleados conocen las prácticas de las empresas.

Uno de los sistemas de control más antiguos es el del horario laboral. Para asegurarse de que los empleados cumplen sus jornadas, muchas empresas tanto públicas como privadas, instalan sistemas biométricos (lectores con rayos



ESPAGNOL



ESPAGNOL

semiinfrarrojos para la palma de la mano) o de fichaje. La movilidad es otro de los retos de las empresas que buscan conocer cada minuto del tiempo que pagan a sus asalariados. Según Tom Tom Work, división de la empresa de GPS Tom Tom dedicada al control de flotas de vehículos, el ahorro es más que significativo. En su web, una calculadora muestra que una firma con 10 vehículos y con empleados que dedicaran 100 horas mensuales a conducir, podría recortar con los GPS chivatos sus gastos hasta 9.800 euros al mes. Las nuevas tecnologías son otro reto para el control. Casi el 100% de las grandes firmas que operan en España tienen acceso a Internet para trabajar. Sin embargo, los estudios aseguran que muchos trabajadores utilizan la Red para asuntos ajenos a su empleo (Blogs, correo personal, búsqueda de ofertas...).

Las empresas del sector de la biométrica, al igual que la mayoría de las que instalan sistemas de control de asistencia o trabajo, insisten en que los métodos que ofertan no están diseñados para restar libertades a los trabajadores, sino más bien lo contrario. Fichar a la entrada y a la salida puede ayudar a demostrar las horas extra.

¿Los trabajadores realmente varían su comportamiento con estos sistemas? En ocasiones pueden llegar a producir el efecto contrario: los empleados sobrecontrolados pueden desmotivarse o sentir desconfianza. «*Las medidas de obligado cumplimiento acaban por convertirse en medidas de cumplimiento y mento*», explica Salustiano Méndez, profesor de Psicología en la Universidad Autónoma de Madrid. «*Los empleados inventan todo tipo de tretas para saltarse los controles. Son medidas que crean los directivos para pensar que tienen control, pero muchas veces acaban por convertirse en armas arrojadizas entre empresa y empleado. El sistema de Microsoft sería inviable en todos los casos*», analiza.

El País, 09/03/2008, Cristina Delgado.  
(614 palabras)

#### II – SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN FRANÇAIS

##### Salariés sous étroite surveillance... vidéo

Soixante-cinq caméras pour 60 salariés. Depuis janvier 2005, l'entrepôt du magasin Lidl de Nantes est placé sous très haute surveillance. Les caméras sont reliées à un écran de contrôle unique, disposé dans le bureau du responsable entrepôt. Installé pour répondre aux problèmes de vol de marchandises constatés à l'intérieur du bâtiment, ce contrôle incessant fait l'unanimité contre lui. L'ensemble du personnel s'est d'ailleurs mis en grève en novembre. En vain : le dispositif est aujourd'hui encore maintenu.

L'exemple de Lidl n'est pas un cas isolé. « *De plus en plus d'entreprises sont en train d'investir dans de vastes dispositifs de vidéosurveillance. De nouveaux secteurs d'activité sont concernés* », indique Alain Cohen-Dumouchel, directeur de Camtrace, entreprise spécialisée qui fournit des solutions de vidéosurveillance à des groupes aussi divers que Sanofi-Aventis, Aéroports de Paris, Baccarat ou Tefal. Signe de cette tendance, le marché de la vidéosurveillance en France a grimpé de près de 35 % en quatre ans, de 2000 à 2004.

Une évolution qui s'opère dans le plus grand secret : rares sont les entreprises qui communiquent sur le sujet, naturellement confidentiel. Les dispositifs sont pourtant bien souvent identiques d'un groupe à l'autre. Certains se bornent à disposer des caméras à l'extérieur des bâtiments pour éviter toute intrusion extérieure. C'est le cas de Saint-Gobain, qui place des caméras autour de ses centres de recherche, lieu d'activité confidentiel. D'autres n'hésitent pas à en disposer à l'intérieur des locaux pour prévenir les vols ou d'éventuelles violences. La Poste a ainsi généralisé la vidéosurveillance dans ses centres de tri pour faire face aux nombreux vols de lettres ou colis, souvent opérés par son personnel.

Autant de contrôles semblent surtout toucher le personnel moins qualifié. « *Les employés ou techniciens sont culturellement plus habitués à être surveillés par leurs patrons. Pour le cadre, ce serait impensable. Ce serait même contre-productif, et c'est la raison pour laquelle cela ne se pratique pas à l'heure actuelle* », explique Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit du travail à l'université de la Sorbonne et spécialiste du secteur. Seules certaines entreprises se sont risquées à installer des caméras dans les bureaux de leurs salariés.

Autant de dispositifs qui ne manquent pas d'inquiéter les salariés, syndicats en tête. « *On est dans le flicage généralisé. Ces systèmes rajoutent de la pression sur le personnel et contribuent à détériorer les relations au quotidien* », déplore Laurence Thery, secrétaire confédéral au sein de la CFDT. Pause-café ou cigarettes trop longues, absentéisme, discussion entre salariés, propos critiques tenus envers la direction... Le personnel le plus dissipé a tout à craindre de cette surveillance. D'autant que les progrès technologiques permettent de réaliser des prouesses d'espionnage. Caméras numériques reliées par Wi-Fi, pilotage à distance depuis un PC, champ de visualisation de 360 degrés, ou encore détection automatique des mouvements suspects... Tout est contrôlé.

Autant de dérives que les entreprises veulent minimiser. « *Il y a beaucoup de fantasmes autour de la vidéosurveillance. Il faut savoir que la législation est précise et ne permet pas tout type d'installation* », rappelle Bernard Joly, directeur commercial de Protection One, entreprise spécialisée du secteur. En particulier, l'employeur est tenu d'informer le comité d'entreprise d'éventuelles installations, lorsque celles-ci sont disposées dans des locaux habituellement fréquentés par le personnel. En outre, l'installation de vidéosurveillance doit respecter le « principe de proportionnalité », fixé par le Code du travail. En clair, elle doit être justifiée par un environnement de travail spécifique : implantation de l'entreprise dans un quartier sensible, vols dans les locaux, activité à risque ou secret-défense...

Enfin, les données enregistrées par les caméras ne peuvent être conservées au-delà d'une certaine limite. Autant de garanties qui devraient permettre de rassurer les salariés les plus craintifs : Big Brother n'est pas encore le roi en entreprise.

*Les Echos, 12 décembre 2005, Maxime Amiot.  
(612 mots)*

SUJET

PASSELLE  
1

ESPAGNOL

117

CORRIGÉ

PASSELLE  
1

ESPAGNOL

118

### III – PRODUCTION LIBRE EN ESPAGNOL

¿En qué medida considera usted que las medidas de vigilancia tomadas por un gran número de empresas no contribuyen a «restar libertades a los trabajadores sino más bien lo contrario»?

Justifique su parecer dando ejemplos concretos.

CORRIGÉ

Un exemple de ce que le jury considère être une bonne copie.

### I – SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN ESPAGNOL

En 2008, las empresas españolas no barajan la posibilidad de aplicar un sistema de control total del empleado tan sofisticado como el que Microsoft quiere desarrollar en Estados Unidos, con sensores colocados a cada trabajador, pero sí utilizan sistemas de supervisión.

Tanto los relojes de fichaje, los sistemas biométricos como el uso de las nuevas tecnologías (la Red, el GPS chivato) permiten que las compañías conozcan los pormenores de sus plantillas, garanticen la seguridad laboral y generen más rentabilidad para ambos lados.

Pero, ¿hasta qué punto son conscientes los asalariados de las prácticas empresariales y cómo impactan las relaciones empresa/empleado?

Por una parte, para el empleado, el exceso de control puede crear desmotivación, desconfianza, y, según Salustiano Méndez, profesor en la UMA, incitarlo a inventar artimañas para saltarse los controles, por otra, para el empresario, la supervisión es un arma para impedir que los trabajadores realicen trabajos ajenos a su empleo (correo personal, blogs).

Por tanto, Gran Hermano es un arma de doble filo.

(164 palabras)

### II – SYNTHÈSE EN ESPAGNOL D'UN DOCUMENT RÉDIGÉ EN FRANÇAIS

#### Videocámaras... asalariados bajo extrema vigilancia

En 2005, la instalación de videocámaras en el depósito del supermercado Lidl en Nantes causó revuelo. Muchas compañías (Saint-Gobain, Correos) recurren cada vez más a la videovigilancia (de 2000 a 2004, el mercado francés experimentó un alza de casi un 35%).

Cabe decir que muchas empresas mantienen en secreto la instalación de videocámaras. Algunas quieren evitar la entrada de gente ajena al recinto, otras, impedir que sus propios empleados cometan robos.

Al parecer estas medidas solo afectan a los trabajadores menos cualificados, puesto que instalar cámaras para vigilar a los ejecutivos sería contraproducente.

Los sindicatos alegan que la supervisión contribuye tanto más al deterioro de las relaciones empresariales cuanto que las nuevas tecnologías pueden tenerlo todo bajo control. Sin embargo, el Código de Derecho Laboral francés reza que las videocámaras se justifican únicamente en casos determinados, que los trabajadores han de estar puestos al tanto y que las videocintas no se pueden conservar mucho tiempo... La hora de «Gran Hermano» no ha llegado aún.

(164 palabras)

### III – PRODUCTION LIBRE EN ESPAGNOL

Las cámaras de vigilancia se han vuelto omnipresentes. Es difícil hallar un comercio, oficina u espacio público que no anuncie estar protegido por videocámaras. Los letreros con mensajes del tipo «Sonría, lo estamos grabando» forman parte de la vida cotidiana.

Es así como una capital como Londres tiene más de medio millón de cámaras vigilando las calles. Ante esta situación aparece una pregunta de fondo: ¿la amenaza de múltiples ojos que todo lo ven y envían nuestras imágenes a sofisticados centros de monitoreo hace que los trabajadores sean más éticos y menos dispuestos a hacer el mal?

La experiencia nos dice que las cámaras sí previenen actos delictivos en lugares que lo requieran (bancos, tiendas, talleres...), sí hacen olvidar las malas ideas por temor al castigo, pero la colocación de pantallas en las oficinas me parece inaceptable ya que crea un ambiente de desconfianza y afecta a nuestro crecimiento como individuos morales. A ningún trabajador le gusta esa sensación de estar siendo observado como en las películas de espionaje.

No estoy en absoluto de acuerdo con el experto norteamericano en el comportamiento humano Emrys Westacott. Según él, la vigilancia ayuda a mantenernos en el carril correcto, refuerza buenos hábitos y terminará por convertirse en nuestra segunda naturaleza. No tengo una concepción tan fatalista del ser humano.

(216 palabras)



ESPAGNOL



## GESTION

*Programme, conseils, bibliographie*

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout candidat ayant suivi un enseignement de gestion dans le cadre d'une formation en Licence 2, BTS ou Dut.

### NATURE DE L'ÉPREUVE

Tester la compréhension des principes de base de la comptabilité générale, analytique et du contrôle de gestion, la capacité de réflexion de l'étudiant et non sa connaissance de techniques très pointues.

### PROGRAMME

- Les documents du système comptable.
- Analyse des coûts :
  - utilisation des coûts de revient (coûts complets, variables, directs),
  - coûts marginaux,
  - coûts préétablis.
- Analyse de rentabilité :
  - exploitation du seuil de rentabilité,
  - marges et contributions.
- Notion de base d'organisation.
- Principes de conception d'un système d'information.

### CONSEILS DE PRÉPARATION

- Revoir ses cours de 1<sup>er</sup> cycle en comptabilité générale, comptabilité analytique et contrôle de gestion.
- Bien comprendre les principes de base de ces matières.
- Faire des exercices simples et les annales du concours en temps limité.
- Bien lire les énoncés.
- Réfléchir à l'intérêt des différentes techniques étudiées.

### BIBLIOGRAPHIE

- G. Enselme, *Comptabilité financière de l'entreprise*, éd. Litec.
- C. Rault, *Comptabilité analytique et contrôle de gestion*, éd. Dunod.
- M. Lebas, *Comptabilité analytique de gestion*, éd. Nathan.
- T. Cuyaubere, J. Muller, *Contrôle de gestion : la comptabilité analytique*, t. 1, éd. La Villeguerin, 1997.

GESTION

## GESTION

Ce cas a été rédigé par l'ESC Dijon.

Durée : 2 heures.

### CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

### SUJET

#### PROBLÈME (17 POINTS)

La SARL « Gousset père et fille » installée en Auvergne est une petite entreprise qui fabrique et vend des portes monnaies pour dames. Sa fabrication est encore réalisée avec d'anciennes méthodes artisanales qui permettent d'obtenir des produits de qualité.

Elle fabrique deux types de porte-monnaie :

- le modèle « Valencia » en matières synthétiques, modèle d'entrée de gamme ;
- le modèle « Corfou » en cuir modèle haut de gamme.

Pour la première fois depuis longtemps l'entreprise a dégagé au cours de l'année 2008 un résultat comptable négatif. Il ne remet pas en cause la survie de l'entreprise mais le gérant, de la société monsieur Gousset aimerait comprendre les raisons de cette perte. Il demande donc à son directeur financier une analyse financière des documents de synthèse ; bilan et compte de résultat. Il décide également de mettre en place un service de contrôle de gestion afin de mieux suivre et contrôler les coûts. Mademoiselle Gousset principale associée de la société avec son père et diplômée d'une école de gestion se charge de ce travail. Son premier travail consiste à analyser les coûts de l'année écoulée et à déterminer les causes de la perte.

Dès son entrée en fonction elle procède à un audit général qui lui permet de maîtriser les processus de production et de distribution des produits. En effet bien que la société ait toujours appartenu à la famille Gousset depuis cinq générations, elle ne s'était jusqu'alors que très peu intéressée à l'organisation de l'entreprise. Elle analyse ensuite toutes les charges afin de les trier et de les classer. Les charges qu'elle décide d'intégrer aux coûts sont classées d'une part selon la fonction auxquelles elles se rapportent (achat, production, distribution...) et d'autre part selon leur caractère, variable fixe direct ou indirect.

Elle met donc en place un système de calcul de coûts complets assez simple afin d'analyser les résultats par produits. D'après ses calculs les deux produits dégagent un résultat analytique positif. Après plusieurs vérifications, ses résultats sont toujours positifs et elle s'étonne donc de cette différence par rapport au compte de résultat de la comptabilité générale.

Enfin mademoiselle Gousset décide de mettre en place un système de coûts prévisionnels et de procéder à la fin de chaque trimestre à une comparaison entre les coûts prévisionnels et les coûts réels. En annexe 1 se trouvent ses prévisions de charges pour l'année N + 1.



GESTION



GESTION

#### Question 1

1. Pourquoi peut-on avoir une différence entre le résultat figurant au bilan d'une année et le résultat analytique (issu des calculs de coûts) de cette même année ? Vous développerez votre réponse en donnant des exemples.

#### Question 2

En vous servant de l'annexe 1, calculez...

- 2.1. Les coûts de production complets prévisionnels pour les deux produits.
- 2.2. Les coûts de revient complets prévisionnels pour les deux produits.
- 2.3. Les résultats prévisionnels pour les deux produits et le résultat global prévisionnel de la société.

#### Question 3

Comme vous l'avez constaté, mademoiselle Gousset procède à une répartition des charges indirectes assez sommaire. Elle répartit toutes les charges indirectes en fonction des quantités fabriquées. Ainsi, elle impute 60 % de ces charges au produit Valencia et 40 % au produit Corfou.

- 3.1. Cette clef de répartition est-elle logique selon vous ? Quelle autre clé aurait été possible ?
- 3.2. Connaissez-vous une autre méthode permettant de répartir les charges indirectes dans les différents coûts. Si oui laquelle ?

#### Question 4

- 4.1. En vous servant de l'annexe 2 calculez le coût de production complet constaté, le coût de revient constaté et le résultat pour le produit « Valencia ».
- 4.2. Par rapport aux coûts prévisionnels vous avez pu constater une augmentation du prix de vente du produit « Valencia » (8,7 euros au lieu de 8,6 euros). Cependant l'entreprise a réalisé une perte sur ce produit alors qu'il était prévu un bénéfice (question 2). Comment peut-on expliquer cette contradiction ?

Pour le deuxième trimestre mademoiselle Gousset réfléchit à une stratégie de diversification et envisage le lancement d'un troisième produit, un porte-monnaie pour homme baptisé « Madrio ». Celui-ci permet grâce à son rabat de trier les pièces, il s'en fabriquait beaucoup de ce type il y a une cinquantaine d'années. Le produit serait haut de gamme en cuir. Les détails du calcul de coût de revient prévisionnel sont donnés dans l'annexe 3.



D'après une étude de marché réalisé en collaboration avec les étudiants d'une école de commerce il apparaît que le prix maximum de vente acceptable se situerait entre 8 et 10 euros. Au-delà de 10 euros les ventes seraient faibles.

Mademoiselle Gousset calcule le coût de revient prévisionnel du nouveau produit (voir annexe 3). Compte tenu du coût de revient prévisionnel supérieur à 10 euros, elle renonce à cette diversification.

#### Question 5

- 5.1. Que pensez-vous de la décision de mademoiselle Gousset ?
- 5.2. Monsieur Gousset est déçu de ne pouvoir lancer ce nouveau produit. Pour lui le problème vient du coût de la matière première. Il propose à sa fille de faire pression sur les fournisseurs de cuir pour qu'ils diminuent leurs tarifs. En prenant comme hypothèse un prix de vente psychologique de 9,9 euros pour les porte-monnaie « Madrio » et sans remettre en cause ni les quantités des trois produits vendus (prévues dans l'annexe 3) ni la répartition des charges fixes indirectes, calculer le pourcentage de réduction qu'il faut demander au fournisseur de cuir utilisé pour le modèle « Madrio » pour que le coût de revient du nouveau produit soit inférieur au prix de vente.

Pour analyser l'opportunité de cette diversification et la rentabilité des trois activités, mademoiselle Gousset aurait pu établir un tableau de résultat en coûts spécifiques. Le tableau de résultat qu'elle aurait ainsi obtenu est donné dans l'annexe 4. A l'aide de ce tableau répondez aux questions suivantes.

#### Question 6

- 6.1. Quels sont les taux qu'il pourrait être intéressant de calculer afin d'analyser la rentabilité des trois activités de cette entreprise ? Citez-les, expliquez leur signification, faites les calculs et commenter les résultats.
- 6.2. Grâce aux données de ce tableau, calculer le nombre de porte-monnaie « Madrio » qu'il faudrait vendre pour dégager sur ce produit une marge sur coût spécifique positive ?
- 6.3. Si les trois produits dégagent des marges sur coûts spécifiques nulle ou très légèrement positive, quel sera le résultat de l'entreprise ?
- 6.4. Pour que la diversification sur le produit « Madrio » soit rentable et intéressante pour l'entreprise Gousset, quelle doit être la marge sur coût spécifique dégagée par ce produit ?
- 6.5. Faites une brève conclusion sur le risque que prend l'entreprise en se diversifiant sur ce troisième produit.

SUJET

PASSELLE  
1

GESTION

123

SUJET

PASSELLE  
1

GESTION

124

## ANNEXE 1

### Éléments recueillis pour l'établissement des calculs prévisionnels

#### Production et ventes prévisionnelles pour un trimestre, aucun stockage n'est prévu.

	Valencia	Corfou
Production et ventes totales	21 000	14 000
Prix de vente unitaire	8,60 €	12,90 €

	Valencia	Corfou
Charges directes variables de production <sup>1</sup>	1,6 x 21 000 = 33 600	3,7 x 14 000 = 51 800
Charges directes fixes de production	50 070	57 240
Charges directes variables de distribution	0,6 x 21 000 = 12 600	1 x 14 000 = 14 000

1. Il s'agit essentiellement de la matière première.

#### Charges indirectes totales pour un trimestre

- Charges indirectes de production : 74 000.
- Charges indirectes de distribution : 20 000.
- Charges indirectes administratives : 41 500.

Toutes ces charges indirectes sont des charges fixes. Mademoiselle Gousset procède à une répartition des charges indirectes en fonction des quantités fabriquées. Ainsi compte tenu des prévisions de fabrication elle impute, dans ses calculs prévisionnels 60 % (21 000 / 35 000) de ces charges au produit Valencia et 40 % (14 000 / 35 000) au produit Corfou.

## ANNEXE 2

Données collectées après trois mois d'activité

Production et ventes.

	Valencia	Corfou
Production	19 000	16 000
Ventes	16 000	16 000
Prix de vente unitaire	8,70 €	12,90 €

1. Il s'agit essentiellement de la matière première.

Remarque : il n'y avait au début du trimestre aucun stock de produits finis.

**Tableau des charges directes, tous les montants correspondent à des coûts totaux**

	Valencia	Corfou
Charges directes variables de production <sup>1</sup>	$1,6 \times 19\,000 = 30\,400$	$3,9 \times 16\,000 = 62\,400$
Charges directes fixes de production	50 050	57 232
Charges directes variables de distribution	$0,6 \times 16\,000 = 9\,600$	$1 \times 16\,000 = 16\,000$

1. Il s'agit essentiellement de la matière première.

**Charges indirectes totales pour un trimestre**

- Charges indirectes de production : 73 979
- Charges indirectes de distribution : 19 938
- Charges indirectes administratives : 41 400

Toutes ces charges indirectes sont des charges fixes. Mademoiselle Gousset procède à la répartition suivante ; les charges de production sont réparties en fonction des quantités fabriquées et les charges de distribution et administratives sont réparties en fonction des quantités vendues.

SUJET

PASSE RELLE 1

GESTION

## ANNEXE 3

	Madrio
Charges directes variables de production (Matière première)	$2,8 \times 11\,000 = 29\,800$
Charges directes fixes de production	38 000
Charges directes variables de distribution	$0,9 \times 11\,000 = 9\,900$
Coût de revient direct	77 700

Affectation des charges indirectes :

- Les charges indirectes fixes du premier trimestre étaient d'environ 140 000 euros ; suite à cette diversification, elles devraient désormais s'élever à 151 300 euros.
- Elles seront réparties en fonction des quantités fabriquées et vendues.

Il est prévu pour le deuxième trimestre la fabrication et les ventes suivantes :

- 18 000 « Valencia »
- 16 000 « Corfou »
- 11 000 « Madrio »

Cela donnera l'affectation suivante :

- « Valencia »  $151\,300 \times 18\,000 / 45\,000 = 60\,520$  euros
- « Corfou »  $151\,300 \times 16\,000 / 45\,000 = 53\,796$  euros
- « Madrio »  $151\,300 \times 11\,000 / 45\,000 = 36\,984$  euros

Le coût de revient complet du produit « Madrio » sera donc de  $77\,700 + 36\,984 = 114\,684$  soit un coût de revient unitaire de 10,43 euros.

SUJET

PASSE RELLE 1

GESTION

**ANNEXE 4**

**Tableau de résultat en coûts spécifiques**

	Valencia	Corfou	Madrio	Totaux
CA	18 000 * 8,7 = 156 600	16 000*12,9 = 206 400	11 000 * 9,9 = 108 900	
CVD	8 000 * 2,2 = 39 600	16 000*4,9 = 78 400	11 000 * 3,7 = 40 700	
MSCV	117 000	128 000	68 200	
CFD	50 050	57 232	38 000	
MSCspécifiques	66 950	70 768	30 200	167 918
Charges fixes indirectes				151 300
Résultat				16 618

**Question de réflexion (3 points)**

L'entreprise « Gousset » (voir problème) désire procéder à un investissement important. Quels sont les modes de financement possibles ? Quels sont les avantages et les inconvénients de chaque modalité de financement ?



**CORRIGÉ**

**PROBLÈME**

**Question 1**

- Il y aura une différence entre le résultat comptable et le résultat analytique, si le montant des charges incorporées aux coûts n'est pas identique à celui figurant dans le compte de résultat. Plusieurs cas peuvent se présenter.
  - Des charges constatées dans le compte de résultat ne sont pas prises en compte dans les calculs de coûts, on parle alors de charges non incorporables. Il s'agit le plus souvent de certaines charges exceptionnelles.
  - Des charges qui n'ont pas été constatées en comptabilité générale sont cependant intégrées dans les coûts, on parle alors de charges supplétives. Les cas les plus fréquents sont la rémunération de l'exploitant dans une entreprise individuelle et la rémunération des capitaux, c'est-à-dire le montant des dividendes dans certaines sociétés.
  - Certaines charges seront présentes dans le compte de résultat et le calcul des coûts mais pour un montant différent. Il y a substitution de charges. Par exemple les dotations aux amortissements en comptabilité dépendent de règles fiscales spécifiques alors que pour un calcul de coûts, le contrôleur de gestion pourra évaluer les dotations à leur juste valeur.

**Question 2**

- Coûts de production complets prévisionnels des deux produits.

	Valencia	Corfou
Charges directes variables de production	33 600	51 800
Charges directes fixes de production	50 070	57 240
Charges indirectes de production	74 000 x 0,6 = 44 400	74 000 x 0,4 = 29 600
Coût de production complet	21 000 x 6,1 = 128 070	14 000 x 9,9 = 138 640

- Coûts de revient prévisionnels.

	Valencia	Corfou
Coût de production complet	128 070	138 640
Coût de distribution	24 600	22 000
Charges directes variables	12 600	14 000
Charges indirectes	20 000 x 0,6 = 12 000	20 000 x 0,4 = 8 000
Charges administratives	41 500 x 0,6 = 24 900	41 500 x 0,4 = 16 600
Total	21 000 x 8,45 = 177 570	14 000 x 12,66 = 177 240



### 2.3. Résultats prévisionnels.

	Valencia	Corfou
Chiffre d'affaires	21000 x 8,6 = 180 600	14 000 x 12,9 = 180 600
Coût de revient	21 000 x 8,46 = 177 570	14 000 * 12,66 = 177 240
Résultat	3 030	3 360

Résultat total : 6 390 euros

#### Question 3

3.1. Une répartition des charges indirectes simple en fonction d'une clé de répartition unique est toujours difficile à mettre en œuvre et comporte obligatoirement une part d'arbitraire, cependant...

Une répartition en fonction des quantités fabriquées entraîne une charge identique sur chaque produit fabriqué. Cela peut paraître logique si les différents produits nécessitent le même temps de fabrication, la même utilisation du matériel de production... donc si les différents produits sont semblables.

Or ici le produit Corfou est un produit haut de gamme vendu 50 % plus cher que le produit Valencia. Il nécessite donc probablement davantage de temps de travail. D'ailleurs les charges fixes directes de production sont de 2,38 euros par produit Valencia et de 4,08 euros par produit Corfou, donc pourquoi les charges indirectes unitaires seraient-elles identiques sur les deux produits ? Une répartition en fonction des quantités pénalise toujours le produit « bas de gamme » qui supporte la même charge indirecte unitaire que le produit « haut de gamme ». On peut évidemment faire le même raisonnement avec les charges indirectes de distribution ou administratives.

Les autres clés possibles

- Les charges indirectes de production réparties en fonction du coût de production directes. On aurait alors pour Valencia  $83\,670 / 192\,710 = 43,4\%$  au lieu de 60 %.
- Les charges indirectes de production réparties en fonction du temps d'usinage s'il est possible de le déterminer.
- Les charges indirectes de distribution et administratives réparties en fonction des coûts de production complets ou en fonction des chiffres d'affaires.

#### 3.2. Autre méthode

Une méthode très utilisée pour répartir les charges indirectes est la méthode des centres d'analyse ou méthode des sections homogènes.

Les charges indirectes sont réparties dans des centres d'analyse. Ceux-ci peuvent correspondre à une réalité physique, une division physique de l'entreprise (les différents ateliers...) ou à une approche fonctionnelle de l'entreprise (centre d'approvisionnement, de production...).

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

GESTION

129

CORRIGÉ

PASSE RELLE 1

GESTION

130

Les totaux de charges indirectes des différents centres d'analyse sont ensuite répartis dans les différents coûts en fonction d'une unité d'œuvre.

Une autre méthode est la méthode ABC, plus compliquée et que les candidats n'étaient pas censés connaître.

#### Question 4

4.1.

• Coût de production complet constaté des produits Valencia fabriqués	
Charges directes variables de production	30 400
Charges directes fixes de production	50 050
Charges indirectes de production $73\,979 \times 19\,000 / 35\,000$	40 160
Total $19\,000 \times 6,34$	120 610

• Coût de production complet constaté des produits Valencia vendus	
$120\,610 \times 16\,000 / 19\,000 =$	101 566

• Coût de revient constaté	
Coût de production complet	101 566
Charges directes variables de distribution	9 600
Charges indirectes de distribution $19\,938 \times 16\,000 / 32\,000$	9 969
Charges indirectes administratives $41\,400 \times 16\,000 / 32\,000$	20 700
Coût de revient $16\,000 \times 8,86$	141 835

• Résultat	
Chiffre d'affaires $16\,000 \times 8,7$	139 200
Coût de revient $16\,000 \times 8,86$	141 835
Résultat	- 2 635

4.2. Le prix de vente unitaire est de 8,7 euros au lieu de 8,6 euros mais le coût de revient est de 8,86 euros au lieu de 8,46 euros, le résultat est donc inférieur aux prévisions. Pourquoi le coût de revient constaté est-il plus élevé que le coût de revient préétabli ?

Les charges fixes de production sont conformes aux prévisions mais la production étant inférieure aux prévisions, les charges fixes unitaires de production sont plus importantes.  $50\,050 / 19\,000 = 2,634$  euros au lieu de  $50\,070 / 21\,000 = 2,384$  euros. 0,25 euro de coût unitaire supplémentaire !

Les charges indirectes de distribution et administratives sont conformes aux prévisions, mais dans les coûts prévisionnels ces charges étaient réparties sur 35 000 produits alors que dans les coûts constatés elles sont réparties seulement sur 32 000 produits. Les charges fixes indirectes imputées à chaque produit sont donc supérieures.

Donc, compte tenu d'une production inférieure aux prévisions l'entreprise a réalisé des « déséconomies » d'échelle sur les charges fixes de production et les charges indirectes. Les coûts unitaires sont donc supérieurs aux prévisions et malgré une augmentation du prix de vente le résultat est inférieur aux prévisions.

### Question 5

5.1. Les calculs de mademoiselle Gousset sont justes mais incomplets. Le coût de revient unitaire est avec ses calculs supérieur au prix de vente envisageable, mais un coût de revient complet n'est pas un bon indicateur de rentabilité car il dépend notamment de la technique de répartition des charges indirectes (cf. question 1). Grâce au lancement du troisième produit une quote part des charges indirectes qui était affectée aux deux autres produits sera désormais affectée au produit Madrio et le résultat global pourrait alors être supérieur.

Il faut donc raisonner en coût marginal, c'est-à-dire comparer le coût supplémentaire engendré par cette diversification avec le chiffre d'affaires supplémentaire et en déduire le résultat supplémentaire.

- Coût marginal : Charges directes variables de production	30 800
- Charges directes fixes de production	38 000
- Charges directes variables de distribution	9 900
- Augmentation des charges indirectes	11 300
- Coût marginal	90 000

- Coût marginal unitaire sur une base de production de 11 000 Madrio  
 $90\ 000 / 11\ 000 = 8,18$  euros

- Par conséquent si le prix de vente du nouveau produit est supérieur à 8,18 euros, alors le résultat marginal sera positif. Il n'y a pas de risques de « cannibalisation » des anciens produits par le nouveau puisque les marchés sont complètement différents.

- Mademoiselle Gousset a donc tort de refuser la production du nouveau produit.

### 5.2. Première solution

Soit un coût de revient unitaire de 9,9 euros

Coût de revient total	$9,9 \times 11\ 000 =$	108 900
Charges directes fixes de production		- 38 000
Charges directes variables de distribution		- 9 900
Charges indirectes affectées		- 36 984
Charges directes variables de production supportables		24 016

$24\ 016 / 11\ 000 = 2,183$  euros

$2,8 - 2,183 = 0,617$  euros  
 $0,617 / 2,8 = 0,22$

CORRIGÉ

PASSELLE  
1

GESTION

131

CORRIGÉ

PASSELLE  
1

GESTION

132

### Deuxième solution

Coût de revient total prévu	115 684
Coût de revient total souhaité : $9,9 \times 11\ 000$	108 900
Réduction totale souhaitée	6 784
Soit : $6\ 784 / 11\ 000 = 0,617$ euros par article	
$0,617 / 2,8 = 0,22$	

Il faut donc une réduction du prix de 22 %, ce qui est beaucoup !

### Question 6

6.1. Il pourrait être intéressant de calculer

- Les taux de marge sur coûts variables, ils permettent d'apprécier l'importance relative des marges sur coûts variables, c'est-à-dire la marge dégagée pour 100 euros de chiffre d'affaires.

Ils sont de :

- 74,71 % pour Valencia
- 62 % pour Corfou
- 62,62 % pour Madrio

- Les taux de couverture des charges indirectes pour les trois marges sur coûts spécifiques. Il faut faire le rapport entre les marges sur coûts spécifiques et le total des charges indirectes. Cela permet d'apprécier l'importance des produits pour l'entreprise, plus le taux est élevé plus le produit est indispensable à l'entreprise pour couvrir ses charges communes.

Ils sont de :

- Valencia  $66\ 950 / 151\ 300 = 44,25$  %
- Corfou  $70\ 768 / 151\ 300 = 46,77$  %
- Madrio  $30\ 200 / 151\ 300 = 19,96$  %

Deux produits couvrent chacun environ 45 % des charges indirectes et un troisième produit en phase de lancement couvre déjà 20 % des charges indirectes. Si ces résultats se réalisent effectivement la diversification sera un succès. L'entreprise disposera de trois produits rentables qui s'adressent à trois clientèles bien différentes.

6.2. Marge sur coût spécifique des Madrio =  $0,6262 \text{ CA} - 38\ 000$   
Marge sur coût spécifique des Madrio = 0 alors  $\text{CA} = 60\ 677$  euros c'est-à-dire 6 130 produits.

On peut considérer qu'il s'agit du « seuil de rentabilité spécifique » pour ce produit. Ce seuil sera largement atteint puisqu'il est prévu de vendre 11 000 articles.

6.3. Le résultat serait alors une perte égale aux charges indirectes c'est-à-dire - 151 300 euros.

6.4. La marge sur coût spécifique doit être égale à l'augmentation des charges indirectes soit 11 300 euros.

6.5.  $0,6262 CA = 38\ 000 + 11\ 300$  alors  $CA = 78\ 729$  euros, soit 7 952 Madrio.

Par rapport à des prévisions de 11 000 produits, il faudrait des ventes inférieures à 72,3 % des prévisions. Le risque est donc faible que cette diversification pénalise le résultat global.

### QUESTION DE RÉFLEXION

Trois types de financement sont possibles, un autofinancement, un financement par emprunt ou un financement par apport de nouveaux capitaux propres. L'autofinancement ne présente que des avantages, il n'en est pas de même avec les deux autres modes.

	Capitaux propres	Emprunt
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de remboursement à effectuer</li> <li>- Pas d'intérêts</li> <li>- Réduction du risque de faillite</li> <li>- Amélioration de la solvabilité, image de solidité avec un taux d'endettement plus faible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de dividendes à payer</li> <li>- Pas de risque de perte de contrôle</li> <li>- Effet de levier positif possible</li> </ul>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rentabilité des actionnaires exigée</li> <li>- Risque de perte de contrôle</li> <li>- Difficulté pour trouver des actionnaires</li> <li>- Procédure juridique plus compliquée, convocation d'une AGE</li> <li>- Pas d'effet de levier possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation de rembourser l'emprunt et paiement des intérêts</li> <li>- Dégradation de la solvabilité et de l'indépendance financière, taux d'endettement plus élevé</li> <li>- Effet de levier négatif possible</li> </ul>

Le crédit-bail peut être assimilé à une modalité de financement par emprunt. En effet même si, dans cette hypothèse, le bien n'appartient pas à l'entreprise (aspect juridique), l'opération peut s'analyser comme une opération de financement par capitaux étrangers (aspect économique). C'est d'ailleurs cette deuxième approche qui a été retenue par les normes comptables internationales (IFRS) pour la comptabilisation de ce type d'opération.



## INFORMATIQUE

Programme, conseils, bibliographie

### PUBLIC CONCERNÉ

Niveau DUT ou BTS Informatique.

### NATURE DE L'ÉPREUVE

Des questions de cours et des petits exercices pour la partie Informatique générale, un ou deux algorithmes à écrire pour la partie Algorithmique, un MCD (Modèle Conceptuel de Données) à compléter pour la partie Systèmes d'informations.

### PROGRAMME

Réviser le programme suivant :

#### Informatique générale :

- Les systèmes de numération (binaire, octal, hexadécimal et décimal) ;
- La structure de base d'un micro-ordinateur (mémoire centrale, unité arithmétique et logique, unité de commandes) ;
- Les fonctions logiques (AND, OR, XOR, NOR, NAND) ;
- Internet et e-business.

#### Algorithmique :

- Les séquences simples ;
- Les boucles (pour, répéter, tant que) ;
- Les séquences conditionnelles (si alors sinon, cas parmi) ;
- Procédures et fonctions (déclarations, utilisation, passage de paramètres) ;
- L'utilisation de tableaux.

#### Systèmes d'informations :

- Les entités et les associations ;
- Les dépendances fonctionnelles ;
- Les cardinalités ;
- Les modèles conceptuels de données ;
- Les modèles logiques de données.

### BIBLIOGRAPHIE

- Langage Pascal ou C : tout manuel de langage de programmation.
- Modèles de données : Bertrand Bisson, *Étude conceptuelle et relationnelle*, éd. Economica.
- Jean-Louis Peaucelle, *Systèmes d'information*, éd. Economica.
- Hugues Angot, *Système d'information de l'entreprise*, éd. De Boeck Université.

# INFORMATIQUE

Ce cas a été rédigé par l'ESC Amiens Picardie.

Durée : 2 heures.

## CONSIGNES

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices interdites.

## SUJET

### PARTIE I – INFORMATIQUE GÉNÉRALE

(sur 6 points)

#### 1. CULTURE « INTERNET »

- Qu'est-ce que le Wifi ? Citez ses avantages et ses inconvénients. (0,5 point)
- A quoi sert un brouilleur ? (0,5 point)
- Quelle est la différence entre .com et .fr ? (0,5 point)

#### 2. STOCKAGE

- Quelles valeurs utilise-t-on pour désigner la capacité d'un support ? (0,5 point)
- Que sont les unités de stockage amovibles ? (0,5 point)

#### 3. CULTURE INFORMATIQUE

- Quelle est la différence entre ROM et RAM ? (0,5 point)
- De quoi est composée une unité centrale ? Faites un schéma. (0,5 point)

#### 4. CONVERSIONS

- Compléter le tableau de correspondances suivant. (1,5 point)

binaire	10					11101					111111
hexa				13	1B			20		28	
décimal		7	15				31		35		

- Décimal → Hexadécimal (222)<sub>10</sub> (2010)<sub>10</sub> (0,5 point)

- Hexadécimal → Décimal (B10)<sub>16</sub> (222)<sub>16</sub> (0,5 point)

INFORMATIQUE

135

SUJET

### PARTIE 2 – ALGORITHMIQUE

(sur 4 points)

Ecrire en langage algorithmique ou dans un langage de programmation, un programme qui calcule la résistance équivalente à trois résistances montées en parallèle ou en série. Les données fournies en entrée seront le type de montage (parallèle ou série) et la valeur de chacune des trois résistances. Le programme devra afficher la valeur de la résistance équivalente.

Rappel :

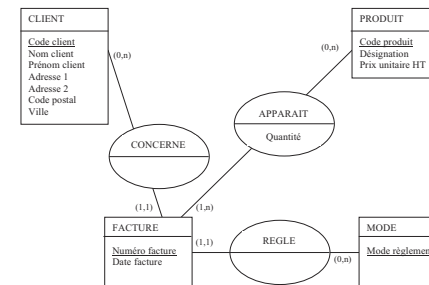
Montage en parallèle :  $R \leftarrow (1 / ((1/r1) + (1/r2) + (1/r3)))$

Montage en série :  $R \leftarrow r1 + r2 + r3$

### PARTIE 3 – SYSTÈME D'INFORMATIONS

(sur 10 points)

#### MODÈLE CONCEPTUEL DE DONNÉES



- Quelles sont les entités qui entrent en jeu ?
- Quelles sont les associations ?
- Que représentent les mots soulignés ?
- A quoi servent-ils ?
- A quel type de gestion va servir ce MCD ?
- Commentez précisément ce MCD.
- Justifier par une phrase chaque cardinalité.
- Décrire le modèle logique de données (MLD) correspondant.

INFORMATIQUE

136

## PARTIE I – INFORMATIQUE GÉNÉRALE

(sur 6 points)

## 1. CULTURE « INTERNET »

a) Wifi = Wireless-Fidelity qui signifie Fidélité sans fil. C'est l'interopérabilité et la compatibilité des produits de réseaux sans fil.

La bande de fréquence peut être plus ou moins encombrée et donc plus ou moins sujette aux interférences.

Fiabilité de la technologie pas toujours optimale.

Le coût devient abordable, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. Suivant la technologie employée, le débit peut être trop faible.

b) Emetteur radioélectrique destiné à produire un brouillage.

Le brouilleur permet de créer un trouble apporté à la réception d'un signal utile par des phénomènes indésirables dus à la présence d'autres signaux ou de bruits se superposant à ce signal.

c) .com est un domaine de premier niveau générique non-restreint d'Internet  
.fr est le domaine national de premier niveau destiné à la France

## 2. STOCKAGE

a) Ko, Mo, Go, To

1 téra-octet (To) = 1 024 Go (= 1 099 511 627 776 octets)

1 giga-octet (Go) = 1 024 Mo

1 méga-octet (Mo) = 1 024 Ko

1 kilo-octet (Ko) = 1 024 octets

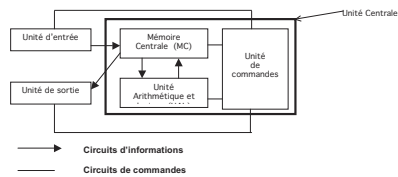
b) Disque dur amovible, clé USB, CD-Rom, DVD-Rom

## 3. CULTURE INFORMATIQUE

a) ROM : Read Only Memory – mémoire à lecture seule.

RAM : random Access Memory – mémoire à lecture et écriture.

b) De quoi est composée une unité centrale ?



INFORMATIQUE

137

## 4. CONVERSIONS

a)

binaire	10	111	1111	10011	11011	11101	11111	10000	10001	10100	11111
hexa	2	7	F	13	1B	1D	1F	20	23	28	3F
décimal	2	7	15	19	27	29	31	32	35	40	63

b)  $(222)_{10} = (DE)_{16}$   
 $(2010)_{10} = (7DA)_{16}$

c)  $(B10)_{16} = 2832$   
 $(222)_{16} = 546$

## PARTIE 2 – ALGORITHMIQUE

(sur 4 points)

```

Program resist;
uses crt;
var R1,R2,R3 : integer;
montage: char;
resultat : real;
Begin
(*type de montage*)
repeat
Write('Quel montage : parallele (P) ou serie (S) ? ');
readln(montage)
until (montage='P') or (montage='p') or (montage='S') or (montage='s');
(*lecture des valeurs des resistances*)
write('valeur pour R1 ');readln(R1);
write('valeur pour R2 ');readln(R2);
write('valeur pour R3 ');readln(R3);
writeln;
(*calcul du resultat*)
if (montage='P') or (montage='p') then
if (r1=0) or (r2=0) or (r3=0) then
begin
writeln('montage impossible');
resultat:=0
end else
resultat := (1/((1/r1)+(1/r2)+(1/r3)))
else resultat := r1+r2+r3;
(*affichage du resultat*)
writeln('Resultat :',resultat:4:2);
repeat until keypressed;
end.

```

INFORMATIQUE

138



**PARTIE 3 – SYSTÈME D'INFORMATIONS**

(sur 10 points)



1. Entités :

Client  
Produit  
Facture  
Mode

2. Associations :

Concerne  
Apparaît  
Règle



3. Ce sont les identifiants des entités.

4. Ils permettent de retrouver de manière unique une occurrence de l'entité.

5. Gestion de factures.

6. Des factures sont établies pour des clients, elles concernent les produits commandés par le client. Chaque facture peut avoir un mode de règlement qui lui est propre.

7. Une facture concerne un et un seul client mais un client peut avoir aucune, une ou plusieurs factures.

Dans une facture, apparaît au moins un produit, un produit peut apparaître aucune ou plusieurs fois dans une facture.

Une facture ne peut avoir qu'un seul mode de règlement, par contre plusieurs modes de règlement sont possibles.

8. • CLIENT (codeclient, nomclient, prenomclient, adres1, adres2, cp, ville...).

• FACTURE (numerofacture, datefacture, #codeclient, #modereglement).

• PRODUIT (codeproduit, designation, prixunitaireHT...)

MODE (modereglement, nommodereglement...).

• APPARAÎT (#numerofacture, #codeproduit, quantité).